

Jean-Frédéric Vergnies

# Diplômés de l'enseignement supérieur Insertion des étudiants sortis en 1992

SUIVI DE:

Étudiants chômeurs, étudiants salariés, doubles situations, doubles comptes ?

NUMÉRO 122 / JANVIER 1997

CLOCUMENTO LE LA COMPANION DE LA CO

# DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INSERTION DES ÉTUDIANTS SORTIS EN 1992

### SUIVI DE:

Étudiants chômeurs, étudiants salariés, doubles situations, doubles comptes ?



Jean-Frédéric Vergnies

Céreq

Document n°122 Série Observatoire

Janvier 1997



# **Sommaire**

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	5
1. LE CHÔMAGE ET L'ACCÈS A L'EMPLOI	7
1.1. L'enseignement supérieur reste une bonne protection	
contre le chômage	7
1.2. Un accès à l'emploi encore rapide	8
1.3. Un accès à l'emploi moins rapide qu'avant	9
1.4. Deux ans et demi après la fin des études, un sortant	
sur cinq est sans emploi	11
TABLEAUX DE RÉSULTATS	13
2. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI	29
2.1. Des emplois souvent dans la Fonction publique	29
2.2. L'enseignement supérieur ne garantit pas l'accès	
à un emploi de cadre ou de technicien	29
2.3. Des modifications conjoncturelles et structurelles	31
TABLEAUX DE RÉSULTATS	32
3. LA FORMATION ET LES CARACTÉRISTIQUES	
SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES SORTANTS	52
3.1. Plus diplômés	52
3.2. Des parcours de formation toujours marqués	
par l'origine sociale	52
TABLEAUX DE RÉSULTATS	53
ÉTUDIANTS CHÔMEURS, ÉTUDIANTS SALARIÉS	
DOUBLES SITUATIONS, DOUBLES COMPTES ?	65
ANNEXE : questionnaire	79
RIRLIOGRAPHIE	89

- Personnes en charge de l'enquête :
   Études : Daniel Martinelli et Jean-Frédéric Vergnies
   Gestion et réalisation de l'enquête : Jean-Claude Sigot, Yvonne Pérot
   Traitement informatique : Anne Delanoé

# PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

L'enquête rétrospective sur les premières années de vie professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur en 1992 a été réalisée du 1<sup>er</sup> décembre 1994 au 14 janvier 1995 et fait partie du dispositif de l'Observatoire des entrées dans la vie active (ONEVA). Elle est la première d'une série d'enquêtes organisées tous les deux ans sur le suivi conjoncturel de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur. Celles-ci complètent le dispositif d'enquête tous les quatre ans sur l'ensemble des sortants du système éducatif.

Cette enquête a été réalisée à la demande de la DGES (Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale) après consultation du conseil scientifique et du conseil d'administration du Céreq.

Elle concerne les diplômés d'IUT, de STS, d'écoles d'ingénieurs, de commerce (la plupart reconnues par l'État) et les sortants de l'université (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles, hors santé) de nationalité française, âgés de moins de 35 ans.

Les établissements de formation dépendant des ministères de la Santé et des Affaires sociales, de l'Agriculture ou de la Défense n'ont pas été interrogés.

Un échantillon de 8 901 individus issus d'établissements métropolitains a été enquêté par téléphone avec saisie simultanée. Le taux de réponses brut (hors numéros de téléphone introuvables) atteint 77 % et le taux net est de 54 %. On dispose ainsi de 4 797 questionnaires exploitables.

Les deux précédentes enquêtes avaient été réalisées par voie postale auprès des diplômés de 1984 interrogés en 1987 et des diplômés de 1988 interrogés en 1991. Elles couvraient sensiblement le même champ et étaient d'une durée d'observation légèrement plus longue (33 mois contre 30 mois).

Pour les sortants de l'université on distingue trois types de spécialités :

- les formations en « sciences » regroupent l'ensemble des formations en mathématiques, sciences de la matière, mécanique, informatique, sciences de la vie,
- les formations en « droit, économie » incluent également la gestion, les sciences politiques et la filière d'administration économique et sociale (AES),
- les formations en « lettres, sciences humaines » comprennent les filières littéraires, les langues et la psychologie ; elles incluent également les sciences sociales (histoire, géographie, sociologie) et la filière sports (STAPS).

Les résultats concernent les individus qui ont obtenu au moins une licence.

Un sortant de l'enseignement supérieur est défini ici comme dans l'enquête Céreq de 1991. D'une part, il ne continue pas ses études : il n'est pas étudiant à temps complet au mois de mars de l'année suivant la sortie. D'autre part, il a été au moins une fois actif sur la période étudiée par l'enquête : il a eu au moins un emploi pendant la période ou il est en emploi ou au chômage à la date de l'enquête.

# 1. LE CHÔMAGE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

### 1.1. L'enseignement supérieur reste une bonne protection contre le chômage

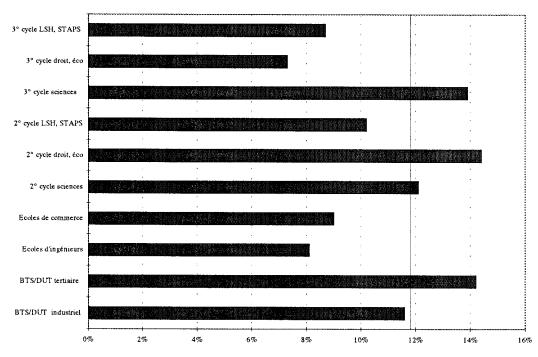
Deux ans et demi après la fin des études, le taux de chômage<sup>1</sup> s'élève à 11,5% pour les sortants de l'enseignement supérieur. Ce taux est deux fois et demie plus élevé pour les jeunes issus de l'enseignement secondaire (INSEE, Enquête Emploi, 1995).

Les différentes formations de l'enseignement supérieur protègent inégalement contre le chômage à moyen terme (deux ans et demi après la sortie du système éducatif) :

- Celles qui offrent les meilleures garanties sont les écoles d'ingénieurs ou de commerce et les troisièmes cycles d'économie et de droit, ou de lettres et sciences humaines.
- Les seconds cycles de lettres et de sciences humaines ou de sciences, les BTS ou DUT de spécialité industrielle se situent autour de la moyenne.
- Enfin, un troisième groupe de formation expose plus au chômage : les seconds cycles d'économie ou de droit, les BTS ou DUT de spécialité tertiaire et les troisièmes cycles de sciences.

Graphique 1

Taux de chômage à trente mois
pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992



Source: Céreq

Le risque d'être au chômage a évolué notamment sous l'effet d'un double mouvement du marché du travail. Les recrutements d'enseignants ont augmenté et devraient rester à un niveau élevé. La situation s'est donc améliorée pour les sortants des formations de lettres

Le taux de chômage est égal au nombre de chômeurs divisé par le nombre de personnes actives, c'està-dire soit en emploi, <u>soit</u> au chômage. Le dénominateur n'est donc pas égal à l'ensemble des sortants mais uniquement au nombre d'actifs dans cette population et pour la période considérée.

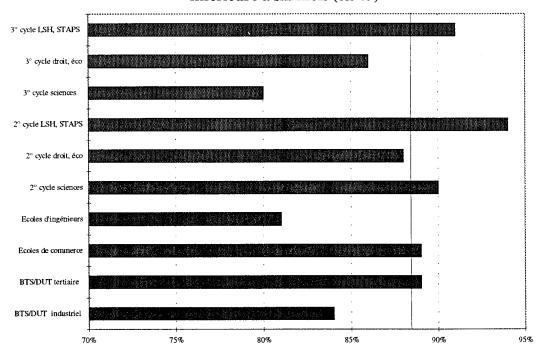
et de sciences humaines. En revanche, le ralentissement de la croissance dans l'industrie a été préjudiciable aux sortants de formation de troisième cycle de sciences et, dans une moindre mesure, à ceux de BTS et DUT de spécialité industrielle. En effet, l'emploi industriel, particulièrement celui des jeunes, est plus sensible à la conjoncture économique.

#### 1.2. Un accès à l'emploi encore rapide

Quatre sortants de l'enseignement supérieur sur cinq déclarent une durée de chômage inférieure à six mois avant leur premier emploi. L'arrêt des études ne coïncide cependant pas toujours immédiatement avec un emploi.

Graphique 2

Durée de chômage avant le premier emploi inférieure à six mois (en %)



Source: Céreq

Note de lecture : Cet indicateur mesure la part des jeunes moins de six mois au chômage avant leur premier emploi. On ne comptabilise que les mois où la recherche d'emploi n'est pas parallèle à d'autres activités.

Plus de 87 % des diplômés de BTS ou de DUT sont moins de six mois au chômage avant leur premier emploi. Les ingénieurs et les diplômés de troisième cycle de science sont les plus longtemps au chômage avant leur premier emploi.

De nombreux sortants de l'enseignement supérieur ne sont pas au chômage après la fin de leurs cursus. Certains arrêtent leurs études lorsqu'ils accèdent à un emploi, par exemple en réussissant un concours. Ainsi, les sortants de second cycle de sciences ou de lettres et sciences humaines arrêtent rarement leurs études sans avoir un emploi. Ce cas de figure est plus rare dans les formations moins orientées vers l'enseignement et la Fonction publique, comme la filière droit-économie ou les formations non universitaires.

D'autres étudiants occupaient déjà un emploi pendant leurs études. Là encore, les études universitaires permettent plus facilement d'être « étudiants-salariés » grâce aux cours du soir ou à l'étalement d'un diplôme sur plusieurs années.

Hors de l'université, l'accès à l'emploi est le plus rapide après une formation de l'enseignement supérieur court. Deux sortants de BTS ou de DUT sur trois ne déclarent pas être au chômage avant leur premier emploi.

En définitive, les diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieurs et les sortants de troisième cycle de sciences ou d'économie et de droit éprouvent plus de difficultés à trouver rapidement un emploi. Sont-ils plus exigeants sur le statut et la rémunération de leur emploi et prêts à attendre pour cela ? Le salaire élevé et le fréquent statut de cadre obtenus lors de leur premier emploi incitent à répondre par l'affirmative.

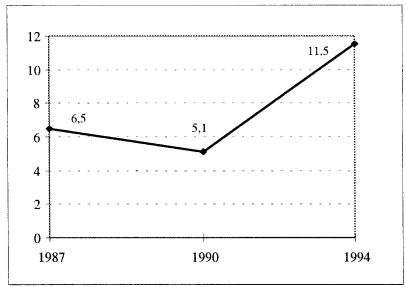
Les candidatures spontanées sont le moyen le plus utilisé pour accéder à un premier emploi, mais la durée de chômage avant ce premier emploi est alors la plus élevée. Il faut, en effet, envoyer de nombreuses candidatures (80 en moyenne) avant d'obtenir des entretiens, dont beaucoup seront infructueux. Les relations sont ensuite les plus sollicitées. En revanche, l'ANPE ou l'APEC sont des moyens peu utilisés : moins d'un étudiant sur vingt obtient un emploi par leur intermédiaire.

Enfin, quelques emplois sont décrochés à la suite d'un stage (9 %). Le nombre d'entretiens avant l'embauche est alors très réduit. On peut considérer qu'il s'agit du moyen le plus rapide pour obtenir un emploi. Le stage n'est cependant pas un mode de pré-embauche dispensant de rechercher un emploi. La plupart des stagiaires recrutés à la suite de leur stage avaient contacté d'autres entreprises (28 en moyenne). Le stage est encore loin d'être le sésame de la vie professionnelle.

# 1.3. Un accès à l'emploi moins rapide qu'avant

A l'instar de l'ensemble de la population, le chômage a augmenté pour les sortants de l'enseignement supérieur, surtout dans la période immédiatement après l'arrêt des études.

Graphique 3 Évolution du taux de chômage deux ans et demi après la sortie de l'enseignement supérieur



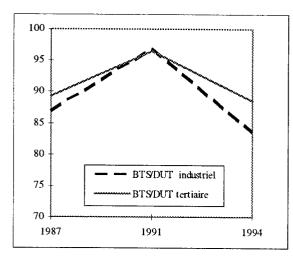
Si, depuis 1987, le taux de chômage reste relativement modéré à moyen terme, l'accès à l'emploi est de moins en moins rapide. Ce phénomène a eu un écho d'autant plus important qu'il touche fortement les formations précédemment les mieux protégées du chômage. Les ingénieurs et les troisièmes cycles scientifiques ont maintenant la durée d'accès au premier emploi la plus longue ; ils étaient auparavant dans la situation inverse. Ce retournement n'a pas manqué d'alerter les responsables de formation, les jeunes et leurs familles.

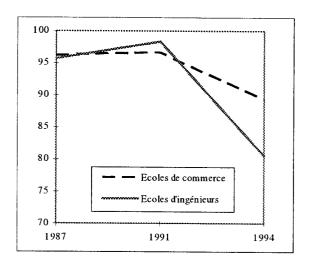
Néanmoins, ces formations permettent, en définitive, l'accès aux emplois les plus qualifiés et les mieux rémunérés. Pour les jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs et de troisièmes cycles scientifiques, les difficultés à court terme sont peut-être aujourd'hui le prix à payer pour ouvrir aux meilleures carrières.

# Évolution de la durée de chômage inférieure à six mois avant le premier emploi (en %)



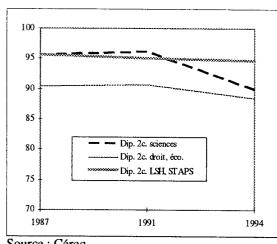
Graphique 5

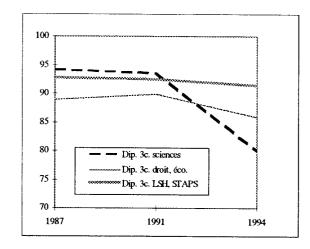




# Graphique 6

Graphique 7





Source: Céreq

Note de lecture : cet indicateur mesure la part de jeunes moins de six mois en recherche d'emploi avant leur premier emploi. On ne comptabilise que les mois où la recherche d'emploi n'est pas parallèle à d'autres activités.

# 1.4. Deux ans et demi après la fin des études, un sortant sur cinq est sans emploi

18% des sortants de l'enseignement supérieur sont sans emploi deux ans et demi après la fin de leurs études. En majorité, ces jeunes sans emploi se déclarent chômeurs, sinon ils ont repris une formation (20%). Quelques uns sont encore au service militaire. Moins de 2% d'entre eux se déclarent inactif. De toute façon, plus 80% recherchent un emploi et sont inscrits à l'ANPE. Des différences importantes apparaissent entre les filières de formation.

Les sortants d'écoles de commerce ou d'ingénieurs déclarent proportionnellement beaucoup plus être au chômage, tandis que les universitaires (surtout les sortants de

troisième cycle) sont plus souvent de nouveau en formation. Les diplômés d'IUT ou de STS se distinguent peu de la moyenne.

Les causes d'absence d'emploi sont aussi différentes selon les filières. Les sortants d'IUT ou de STS sont sans emploi en raison de la fin d'un contrat de travail (surtout contrat à durée déterminée, quelquefois licenciement). Les sortants d'écoles ou de second cycle universitaire, eux, n'occupent pas d'emploi parce qu'ils viennent de terminer leur service national ou leurs études, ou en raison d'une fin de contrat à durée déterminée. Les sortants d'écoles et de troisième cycle universitaire hésitent beaucoup moins à démissionner en prenant donc le risque d'être sans emploi. On retrouve ici la marque du plus grand niveau d'exigence de ces jeunes face à leur emploi.

# TABLEAUX DE RÉSULTATS SUR LE CHÔMAGE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les indicateurs de durée de chômage (durée avant le premier emploi et durée totale sur trente mois) sont calculés à partir des calendriers contenus dans les questionnaires. Ils retracent mois par mois les situations des diplômés de l'enseignement supérieur. On additionne alors le nombre de mois où les individus ont déclaré être uniquement en recherche d'emploi. On ne comptabilise pas les mois où les personnes recherchent un emploi tout en travaillant, ou les mois où les personnes recherchent un emploi juste avant la fin de leurs études.

Tableau 1a

Durée de chômage avant le premier emploi
pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	T		T				
DURÉE TOTALE DE CHÔMAGE	Pas de chômage	De 1 à 6 mois	De 7 à 12 mois	Plus d'un an	Total	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	59,8	21,6	11,4	7,2	100	16 760	392
BTS/DUT tertiaire	64,6	23,6	6,7	5,1	100	34 929	344
BTS/DUT TOTAL	63,1	22,9	8,2	5,8	100	51 689	736
Écoles d'ingénieurs	46,3	33,3	13,4	7	100	11 512	350
Écoles de commerce	51,7	36,9	8;5	2,9	100	6 764	728
2°cycle sciences	71,2	16,5	10,7	1,6	100	8 508	179
2° cycle droit, éco.	62,7	23,5	8,4	5,4	100	12 873	229
2° cycle LSH, STAPS	80,4	13,4	3,6	2,6	100	17 502	308
2° cycle TOTAL	72,5	17,4	6,7	3,3	100	38 883	716
3°cycle sciences	52,4	25,7	12,6	9,4	100	9 119	289
3° cycle droit, éco.	55,7	30	10,7	3,6	100	9 101	199
3° cycle LSH, STAPS	63,7	25,2	7,6	3,6	100	4 898	107
3° cycle TOTAL	56,1	27,3	10,8	5,9	100	23 118	595
ENSEMBLE	62,6	23,7	8,7	5	100	131 966	3 125

Tableau 1b Durée totale de chômage pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

DURÉE TOTALE DE CHÔMAGE	Pas de chômage	De 1 à 6 mois	De 7 à 12 mois	Plus d'un an	Total	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	34,8	34,3	18,5	12,4	100	16 760	392
BTS/DUT tertiaire	36,9	33,6	15,8	13,7	100	34 929	344
BTS/DUT TOTAL	36,2	33,8	16,7	13,3	100	51 689	736
Écoles d'ingénieurs	34,9	38,1	16,5	10,5	100	11 512	350
Écoles de commerce	37	45,1	11,9	6	100	6 764	728
2°cycle sciences	51,2	31,1	11,3	6,4	100	8 508	179
2° cycle droit, éco.	42,5	26,4	16,1	15	100	12 873	229
2° cycle LSH, STAPS	68,4	16,7	7,4	7,4	100	17 502	308
2° cycle TOTAL	56,1	23,1	11,2	9,7	100	38 883	716
3°cycle sciences	39,3	27,2	17,3	16,2	100	9 119	289
3° cycle droit, éco.	44,6	32	14	9,4	100	9 101	199
3° cycle LSH, STAPS	48,7	23,6	18,7	8,9	100	4 898	107
3° cycle TOTAL	43,4	28,3	16,3	12	100	23 118	595
ENSEMBLE	43,2	30,7	14,7	11,4	100	131 966	3 125

### Calcul approché des intervalles de confiance

Le plus souvent nous présentons l'estimation du nombre de sortants et la taille de l'échantillon correspondant. Ces informations permettent d'estimer un intervalle de confiance pour les indicateurs calculés. En utilisant les modes de calcul des sondages aléatoires simples, l'intervalle de confiance à 95% d'une proportion p est égal à :  $p \pm 1,96\sqrt{p(100-p)/n}$ 

n représente la taille de l'échantillon correspondant à 100%. Ainsi, lorsque l'on estime que 43,2% des sortants de l'enseignement supérieur ne sont pas au chômage avant leur premier emploi, la véritable valeur a 95% de chances d'être comprise entre :  $43.2\% \pm 1,96\sqrt{43.2(100-43.2)/3125}$ . Soit une valeur comprise entre 41,5% et 44,9%.

### **DÉFINITIONS**

- Un **chômeur** recherche un emploi, ne possède pas d'emploi et n'est pas dans une autre situation par ailleurs. Ainsi un étudiant qui recherche un emploi pendant ses études n'est donc pas au chômage. Une personne est « active occupée » si elle possède un emploi, quelle que soit sa situation par ailleurs : étudiant salarié, salarié non satisfait de son emploi et qui en recherche un autre...
- Un **taux de chômage** est égal au nombre de chômeurs divisé par le nombre de personnes actives, c'est-à-dire soit en emploi, <u>soit</u> au chômage.

  Le dénominateur n'est donc pas égal à l'ensemble des sortants mais uniquement au nombre d'actifs dans cette population et pour la période considérée. Le mois considéré, les militaires du contingent, les personnes reprenant des études, les inactifs (personnes au foyer, en congé de maternité, en longue maladie...) ne sont pas comptabilisés comme des
- Le taux de chômage neuf mois après la sortie permet d'évaluer l'insertion à court terme après la fin des études.

Il correspond au mois de mars de l'année suivant la sortie. L'enquête emploi est réalisée à ce moment de l'année ; elle sert notamment de base aux Bilans formation emploi.

Recueillir des informations sur l'insertion sur une période si courte est insuffisant. Seule une fraction des sortants fait partie de la population active neuf mois après la sortie, les hommes effectuent fréquemment leur service national. Le taux de chômage à neuf mois est donc calculé sur une partie des sortants et les intervalles de confiance sont très larges. Les conclusions tirées à partir de cet indicateur sont pertinentes lorsqu'elles sont corroborées par les autres indicateurs à court terme, notamment le nombre de mois de chômage avant le premier emploi.

(cf. Économie et statistique n°277-278, juillet / août 1994) sur l'insertion des jeunes.

actifs et n'entrent donc pas dans le calcul du taux de chômage.

Tableau 2

Taux de chômage à 9 mois et 30 mois pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

			Nombre de questionnaires	
TAUX DE CHÔMAGE	A 9 mois	A 30 mois	pour les actifs	pour les actifs
	(en %)	(en %)	à 9 mois	à 30 mois
ENSEMBLE	21	11,7	2 078	2 974
BTS/DUT TOTAL	21,1	13,4	446	690
BTS/DUT industriel	26,8	11,6	170	366
BTS/DUT tertiaire	19,7	14,2	276	324
Écoles d'ingénieurs	29,6	8,1	163	341
Écoles de commerce	19,9	9	458	701
DEUXIEME CYCLE TOTAL	16,2	12	549	681
2° cycle sciences	18,4	12,1	109	171
2° cycle droit, éco.	25.9	14,4	161	218
2° cycle LSH, STAPS	10	10,2	279	292
TROISIEME CYCLE TOTAL	26,4	10,2	462	561
3° cycle sciences	34,6	13,9	207	274
3° cycle droit, éco.	23,2	7,3	157	188
3° cycle LSH, STAPS	20	8,7	98	99

Pour la première fois, une enquête du Céreq sur les sortants du système éducatif permet d'appréhender le chômage selon les critères du Bureau international du travail.

Pendant la semaine étudiée (ici, la semaine du 1<sup>er</sup> décembre 1994), une personne est **au chômage** au sens du BIT, si à la fois :

- elle ne possède pas d'emploi,
- elle en recherche activement un,
- elle est disponible immédiatement pour en occuper un.

On compte également comme chômeurs les personnes qui ne recherchent pas un emploi car elles en ont trouvé un qui commencera plus tard.

Pendant la semaine étudiée, une personne est active occupée si elle a travaillé au moins quelques heures.

Le BIT recommande de compter les militaires du contingent parmi les actifs. A l'instar du Bilan formation emploi, nous ne suivrons pas cette règle. Le caractère actuellement obligatoire du service national en France conduirait à classer une trop grande proportion de jeunes diplômés comme actifs.

Les quelques écarts de hiérarchie entre le taux de chômage au sens du BIT et au sens usuel de notre enquête proviennent de deux causes :

- le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sans emploi trente mois après la fin de leurs études est très faible,
- les deux indicateurs ne se recoupent que partiellement.

En effet, la définition du chômage BIT est généralement plus stricte et porte sur une semaine, au lieu d'un mois entier selon les modes de calcul du Céreq.

En revanche, être actif occupé selon le BIT est compris dans un sens généralement plus large. Il suffit de travailler quelques heures pendant la semaine de référence, alors que l'on doit avoir travaillé la majeure partie du mois pour le Céreq (*Cf.* la partie « Étudiants chômeurs, étudiants salariés - doubles situations, doubles comptes ? »).

Tableau 3
Taux de chômage BIT en décembre 1994

	chômage en %	Nombre de questionnaires pour les actifs BIT à 30 mois
ENSEMBLE	9	3 125
BTS/DUT TOTAL	10	736
BTS/DUT industriel	8,6	392
BTS/DUT tertiaire	10,7	344
Écoles d'ingénieurs	7,2	350
Écoles de commerce	7,6	728
2° CYCLE TOTAL	9,2	716
2° cycle sciences	9,7	179
2° cycle droit, éco.	13,2	229
2° cycle LSH, STAPS	5,9	308
3° CYCLE TOTAL	7,4	595
3° cycle sciences	7,8	289
3° cycle droit, éco.	7,3	199
3° cycle LSH, STAPS	7,1	107

Source: Céreq

Tableau 4 Indicateur d'accès à l'emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en %)

	chômage	accès direct CDI	accès indirect CDI	emploi précaire	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	11,8	32,3	21,7	34,3	100	15 338	360
BTS/DUT tertiaire	14,3	36,2	19,7	29,7	100	32 581	321
BTS/DUT TOTAL	13,5	34,9	20,4	31,2	100	47 919	681
Écoles d'ingénieurs	8,1	60,6	16,7	14,6	100	11 229	341
Écoles de commerce	9	70	12,7	8,4	100	6 544	704
2° cycle sciences	12,1	46,1	16,5	25,3	100	8 216	172
2° cycle droit, éco.	14,2	49,6	12,5	23,7	100	12 423	221
2° cycle LSH, STAPS	10,1	54,6	11,8	23,5	100	16 703	294
DEUXIEME CYCLE TOTAL	11,9	51,1	13,1	23,9	100	37 342	687
3° cycle sciences	14	44,4	15,2	26,4	100	8 564	272
3° cycle droit, éco.	7,2	49,3	17,2	26,3	100	8 646	189
3° cycle LSH, STAPS	8,8	39,3	24,8	27,1	100	4 495	98
TROISIEME CYCLE TOTAL	10,2	45,3	18	26,5	100	21 705	559
ENSEMBLE	11,7	45,7	17	25,5	100	124 739	2972

Source : Céreq

On construit **l'indicateur d'accès à l'emploi** en comparant le statut du premier emploi et celui de l'emploi à la date de l'enquête (en décembre 1994).

Un individu est dans la catégorie « **chômage** » s'il n'a pas accédé à un emploi sur la période de trente mois couverte par l'enquête.

Une personne aura donc un « accès direct » à un emploi sous contrat à durée indéterminée si son premier emploi et son emploi en décembre 1994 sont sous contrat à durée indéterminée (c'est parfois le même emploi).

Une personne aura donc un « accès indirect » à un emploi sous contrat à durée indéterminée si son emploi en décembre 1994 est sous contrat à durée indéterminée alors que son premier emploi ne l'a pas été.

Enfin, une personne est dite en « **emploi précaire** » si son premier emploi et son emploi en décembre 1994 ne sont pas sous contrat à durée indéterminée.

Tableau 5

Démarches pour trouver le premier emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Petites annonces	Cabinet de recrutement, agence intérim	Candidature spontanée	Candidature recommandée	Établissement de formation	Relations	Concours	ANPE, APEC	Stages	Autres	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	13	9	21	7	6	23	4	4	7	5	15 646	367
BTS/DUT tertiaire	17	6	21	5	6	22	2	7	11	4	33 659	331
BTS/DUT TOTAL	16	7	21	5	6	22	2	6	10	4	49 305	698
Écoles d'ingénieurs	15	1	25	8	7	14	3	6	13	8	10 973	334
Écoles de commerce	19	3	23	5	7	16	1	3	17	5	6 511	701
2° cycle sciences	14	4	17	6	3	21	17	5	6	8	7 642	163
2° cycle droit, éco.	15	3	20	7	1	21	18	2	8	5	11 910	212
2° cycle LSH, STAPS	11	1	19	3	4	13	31	2	3	14	16 763	295
2° CYCLE TOTAL	13	2	19	5	3	17	24	2	5	10	36 315	670
3° cycle sciences	14	3	20	6	6	21	11	4	8	8	8 469	271
3° cycle droit, éco.	9	1	26	6	9	22	8	6	7	5	8 821	193
3° cycle LSH, STAPS	13	4	14	1	7	20	14	5	14	8	4 765	104
3° CYCLE TOTAL	12	2	21	5	7	21	10	5	9	7	22 055	568
ENSEMBLE	14	4	21	5	6	20	10	5	9	7	125 159	2971

Pour les candidatures spontanées, nous avons distingué celles faites à partir d'une recommandation (par exemple : « On m'a conseillé d'écrire à cette entreprise parce qu'il cherche quelqu'un ») des autres candidatures spontanées faites par exemple à partir d'annuaires professionnels.

La rubrique établissement de formation regroupe des sources diverses :

- association d'anciens élèves,
- information diffusée dans l'établissement (affichage, forum...),
- relations de l'un des enseignants.

Les « relations » recouvrent tous les différents types de relations mobilisables par les jeunes (parents, famille, amis, camarades de promotion, relations professionnelles antérieures, etc.) à l'exclusion du recours aux enseignants classés sous la rubrique « établissement de formation ».

La rubrique « autres » concerne notamment les individus qui se sont installés à leur compte ou ceux qui ont été contacté par leur futur employeur.

Il est à noter que l'emploi de décembre 1994 est parfois aussi le premier emploi après la fin des études.

Tableau 6

Démarches pour trouver un emploi en décembre 1994

pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en %)

	Petites annonces	Cabinet de recrutement, agence intérim	Candidature spontanée	Candidature recommandée	Établissement de formation	Relations	Concours	ANPE, APEC	Stage	Autres	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	15	7	21	9	5	18	6	5	6	9	13 296	313
BTS/DUT tertiaire	17	6	19	5	5	26	4	6	7	4	26 181	259
BTS/DUT TOTAL	16	6	20	6	5	23	5	6	7	6	39 477	572
Écoles d'ingénieurs	18		25	7	6	14	4	5	13	9	10 091	307
Écoles de commerce	21	3	24	6	6	15	2	3	15	6	5 790	623
2° cycle sciences	12	2	19	7	3	22	19	4	3	9	6 947	146
2° cycle droit, éco.	15	2	18	6	1	21	23	3	7	5	10 141	181
2° cycle LSH, STAPS	8	2	15	4	2	11	40	2	2	14	14 487	255
2° CYCLE TOTAL	11	2	17	5	2	17	30	3	4	10	31 575	582
3° cycle sciences	17	2	20	3	5	20	14	5	6	8	7 331	236
3° cycle droit, éco.	13	2	27	8	5	19	10	5	3	8	7 800	170
3° cycle LSH, STAPS	13		15	6	3	20	21	4	8	9	3 967	86
3° CYCLE TOTAL	14	2	22	6	5	20	14	5	5	8	19 098	492
ENSEMBLE	15	3	20	6	4	19	14	4	7	8	106 031	2 576

Tableau 7
Nombre d'entreprises contactées avant le premier emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur de 1992

		<del>                                     </del>		<del>7</del>
	Moyenne	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile
ENSEMBLE	59	1	25	100
BTS/DUT TOTAL	58	5	30	100
BTS/DUT industriel	61	10	40	100
BTS/DUT tertiaire	56	2	30	100
Écoles d'ingénieurs	84	15	50	100
Écoles de commerce	79	5	40	100
2° CYCLE TOTAL	39	0	1	50
2° cycle sciences	43	0	6	50
2° cycle droit, éco.	60	1	25	100
2° cycle LSH, STAPS	22	0	0	20
3° CYCLE TOTAL	77	1	30	100
3° cycle sciences	78	1	30	100
3° cycle droit, éco.	82	1	50	100
3° cycle LSH, STAPS	66	0	15	75
2 2				

L'interprétation du nombre d'entreprises contactées et du nombre d'entretiens d'embauche est délicate. La dispersion des valeurs est très forte, notamment pour le nombre d'entreprises contactées. Certains individus ont procédé à des publipostages en grande quantité, d'autres au contraire ont choisi la voie des concours et n'ont donc contacté aucune entreprise. En outre, les durées de recherches ont également été très variables.

Tableau 8 Nombre d'entretiens d'embauche passés auprès des entreprises par les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Moyenne	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile
ENSEMBLE	4	0	2	5
BTS/DUT TOTAL	5	1	3	6
BTS/DUT industriel	4	1	2	5
BTS/DUT tertiaire	5	1	3	10
Écoles d'ingénieurs	6	2	4	10
Écoles de commerce	8	1	5	10
2° CYCLE TOTAL	3	0	1	3
2° cycle sciences	3	0	1	3
2° cycle droit, éco.	4	0	2	5
2° cycle LSH, STAPS	2	0	0	1
3° CYCLE TOTAL	4	0	2	5
3° cycle sciences	4	0	2	4
3° cycle droit, éco.	5	0	2	5
3° cycle LSH, STAPS	5	0	1	5

La **médiane** partage la population en deux parts égales. Un quart de la population se situe en dessous du **premier quartile** et les trois quarts de la population sont en dessous du **troisième**. C'est le symétrique du premier quartile.

Le plus souvent, la moyenne et la médiane sont relativement proches, sauf lorsque la grandeur étudiée est très variable - ce qui est le cas ici - et qui nous a conduit à fournir plusieurs indicateurs de distribution.

En *moyenne*, les sortants de l'enseignement supérieur ont obtenu 4,4 entretiens d'embauches dans une entreprise. Cependant, seuls la moitié d'entre eux ont réussi à en obtenir 2 (*médiane*), 25% n'en ont eu aucun (*premier quartile* à 0), et 75% n'ont pas obtenu plus de 5 entretiens (*troisième quartile*). L'absence d'embauche ne signifie cependant pas l'absence d'accès à l'emploi.

Tableau 9
Démarches pour trouver un premier emploi selon le nombre de contacts en entreprise pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	li .	d'entreprises ntactées	entr	cts avec etiens bauche		
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Effectif estimé	Échantillon
Petites annonces	79	99	6	6	17 770	439
Cabinet de recrutement, agence Intérim	68	81	5	10	5 177	104
Candidature spontanée	78	116	6	9	25 962	634
Candidature recommandée	53	72	5	6	6 752	167
Établissement de formation	42	79	4	9	7 030	182
Relations	56	85	4	5	24 448	554
Concours	16	50	1	2	12 458	256
ANPE, APEC	96	106	6	5	5 757	121
Stages	29	59	2	4	11 232	311
Autres	41	67	4	7	8 573	203
ENSEMBLE	58	92	4	7	125 159	2 971

Source: Céreq

On retrouve ici encore la forte variabilité du nombre d'entreprises contactées.

Tableau 10 Démarches pour trouver un premier emploi selon la durée de recherche

	Pas de chômage	1 à 6 mois	7 à 12 mois	Plus d'1 an	TOTAL	Effectif	Échantillon
Petites annonces	46	36	11	6	100	17 770	439
Cabinet de recrutement, agence Intérim	47	40	7	6	100	5 177	104
Candidature spontanée	61	28	8	3	100	25 962	634
Candidature recommandée	61	29	6	4	100	6 752	167
Établissement de formation	71	20	7	2	100	7 030	182
Relations	63	22	10	4	100	24 448	554
Concours	85	7	2	6	100	12 458	256
ANPE, APEC	38	32	20	10	100	5 757	121
Stages	82	14	2	2	100	11 232	311
Autres	76	15	6	3	100	8 573	203
ENSEMBLE	64	24	8	4	100	125 159	2971

Les indicateurs suivants ont été calculés pour les personnes déclarant être sans emploi et à la recherche d'un emploi en décembre 1994 (sans autre activité simultanée). En raison du très faible nombre de personnes sans emploi trente mois après la fin des études, nous fournissons une information à un niveau regroupé.

Tableau 11 Situation dans la semaine du 28/11/1994 au 3/12/1994 pour les sortants de 1992 qui ne sont pas en emploi début décembre 1994 (en %)

	Formation non rémunérée	Militaire du contingent	Au foyer	Arrêt de travail (de plus d'1 an)	Dispense d'activité, congé de conversion	Élève fonctionnaire	Apprentissage stage de travail, congé maternité, maladie	formation	Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT	16	8	0	1	0	0	8	4	63	100	10 708	148
Écoles	16	6	2	0	0	0	4	0	72	100	2 205	139
Université Dip. 2° cycle	22	4	1	1	0	2	5	1	65	100	6 977	128
Dip. 3° cycle	28	2	5	1	1	0	1	3	60	100	3 850	99
TOTAL	20	6	1	1	0	0	5	2	64	100	23 740	514

Tableau 12 Causes de l'absence d'emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 qui ne sont pas en emploi début décembre 1994 (en %)

	Fin d'études ou service national	Fin de stage	Fin d'intérim	Fin de CDD	Licenciement	Démission	Cessation d'activité	N'a jamais travaillé	Autre	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT	19	2	5	49	9	4	2	2	9	100	8 976	125
Écoles	48	1	3	23	6	10	1	2	6	100	1 854	118
Université												
Dip. 2° cycle	41	2	5	38	5	1	2	0	5	100	5 529	100
Dip. 3° cycle	24	0	5	45	6	6	6	3	5	100	2 843	74
S/TOTAL université	36	1	5	41	5	3	4	1	5	100	8 372	174
TOTAL	29	1	5	43	7	4	3	2	7	100	19 202	417

Tableau 13

Recherche effective d'un emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 qui ne sont pas en emploi début décembre 1994

	OUI	NON	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT	84	16	8 919	124
Écoles	84	16	1 850	118
Universités Dip. 2° cycle	84	16	5 628	102
Dip. 2° cycle Dip. 3° cycle	83	17	2 829	74
S/TOTAL université	83	17	8 457	176
TOTAL	84	16	19 226	418

Tableau 14
Inscription à l'ANPE pour les sortants de l'enseignement en 1992
qui ne sont pas en emploi début décembre 1994

	OUI	NON	TOTAL	Effectif	Échantillon.
				estimé	
BTS/DUT	83	17	100	8 919	124
Écoles	80	21	100	1 850	118
Université					
Dip. 2° cycle	84	16	100	5 628	102
Dip. 3° cycle	76	24	100	2 829	74
S/TOTAL université	81	19	100	<i>8 457</i>	176
TOTAL	82	18	100	19 226	418

Source : Céreq

Tableau 15
Allocations chômage perçues pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992
qui ne sont pas en emploi début décembre 1994

	OUI	NON	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT	50	50	100	8 759	122
Écoles	23	77	100	1 795	114
Université Dip. 2° cycle	34	66	100	5 571	101
Dip. 3° cycle	34	6	100	2 784	73
S/TOTAL université	34	6	100	8 355	174
TOTAL	40	60	100	18 909	410

Tableau 16
Perception du Revenu minimum d'insertion par les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 qui ne sont pas en emploi début décembre 1994

	ALLOCA	TION RMI	<b>1</b>		
	OUI	NON	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT	4	96	100	8 862	123
Écoles	23	77	100	1 811	116
Université Dip. 2° cycle	16	84	100	5 571	101
Dip. 3° cycle	20	80	100	2 808	73
S/TOTAL université	17	83	100	8 379	174
TOTAL	11	89	100	19 052	413

Le pourcentage particulièrement faible des sortants de BTS/DUT bénéficiaires du RMI est dû notamment à leur plus jeune âge : il faut normalement avoir 25 ans pour percevoir le Revenu minimum d'insertion (RMI).

# 2. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

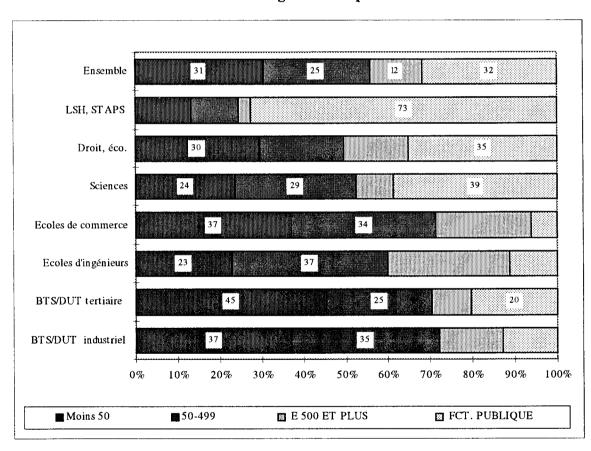
### 2.1. Des emplois souvent dans la Fonction publique

Tous les étudiants ne se dirigent pas vers le secteur privé. La grande entreprise n'est d'ailleurs pas le débouché principal pour l'enseignement supérieur. La Fonction publique recrute un tiers des sortants de l'enseignement supérieur et jusqu'à trois quarts des sortants de lettres ou sciences humaines. Les petites entreprises sont ensuite les seconds grands pourvoyeurs d'emplois.

L'insertion des sortants de l'enseignement supérieur dépend donc, dans une grande mesure, de la politique de recrutement de l'État et des collectivités locales. Elle repose aussi plus sur la vitalité des plus petites entreprises françaises.

Graphique 8

Taille des entreprises pour les emplois de décembre 1994
des sortants de l'enseignement supérieur en 1992



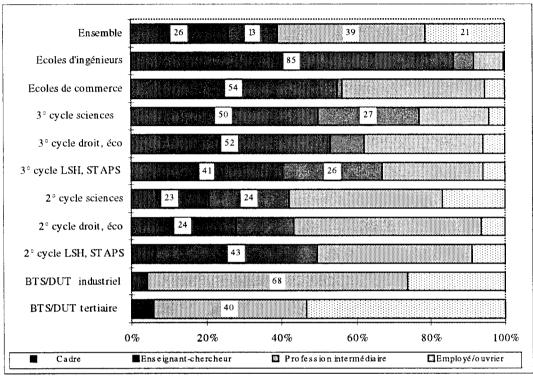
Note : on regroupe dans « Fonction publique » l'ensemble du secteur tertiaire non marchand. La Fonction publique hospitalière et les associations en constituent une petite part.

# 2.2. L'enseignement supérieur ne garantit pas l'accès à un emploi de cadre ou de technicien

La correspondance entre diplôme de l'enseignement supérieur et emploi de cadre, fortement ancrée dans les représentations collectives, est encore une fois globalement démentie par les résultats de nos enquêtes.

Seuls les diplômés d'écoles d'ingénieurs sont assurés de devenir cadres. Après un second ou un troisième cycle universitaire, uniquement un étudiant sur deux accède rapidement à un emploi de cadre ou à une profession intellectuelle.

Graphique 9
Catégories d'emplois occupés en décembre 1994
par les sortants de l'enseignement supérieur



NB: « cadre » hors enseignement et la recherche

Une formation de BTS ou de DUT n'assure pas non plus l'accès à des emplois de techniciens ou équivalents. Cela est d'autant plus vrai à l'issue des formations de spécialité tertiaire. Dans les services, la division du travail est moins marquée que dans l'industrie et la catégorie « employé » possède des contours beaucoup plus flous que celle d'ouvrier. En outre, la concurrence est parfois forte avec des jeunes moins diplômés (titulaires d'un baccalauréat professionnel notamment).

Comme l'ensemble des salariés, les sortants de l'enseignement supérieur sont de plus en plus recrutés sous des contrats à durée déterminée. Pendant les trente mois suivant la fin de leurs études, un jeune sur quatre n'a eu accès qu'à des emplois à statut précaire, alors qu'ils étaient un sur six en 1984.

Les emplois à temps partiel sont rares chez les diplômés de l'enseignement supérieur (10 %). Dans la majorité des cas, les personnes employées à temps partiel désirent travailler plus. L'absence de plein temps révèle plus un sous-emploi que du temps choisi.

A la fin des années 1980, les sortants de l'enseignement supérieur ont bénéficié de conditions d'insertion favorables. Les salaires, notamment des formations orientées vers le secteur industriel, étaient particulièrement élevés. Aujourd'hui, la dégradation du marché de l'emploi se traduit par des salaires moins élevés pour les jeunes diplômés. Le salaire médian trente mois après la fin des études est de 8 000 francs net.

#### 2.3. Des modifications conjoncturelles... et structurelles

L'augmentation des flux d'inscrits dans l'enseignement supérieur s'est accompagnée d'un allongement de la durée des études. La poursuite des études après un cursus court (BTS et DUT) est de plus en plus fréquente (respectivement 39 % et 63 %). Le niveau des sortants du système éducatif est en progression continue.

La conjoncture a joué de deux manières pour les sortants de 1992 :

- Tout d'abord, le ralentissement de la croissance, plus particulièrement dans le secteur industriel, a aggravé les difficultés d'insertion. Les jeunes avec des formations plus tournées vers l'industrie ingénieurs, troisième cycle scientifique, BTS ou DUT de spécialité industrielle ont particulièrement subi ce mouvement.
- Parallèlement, on a assisté à un fort recrutement d'enseignants favorisant l'insertion des diplômés de formation en lettres et sciences humaines.
- Depuis la fin des années 1980, malgré le ralentissement de la croissance économique, le nombre de recrutements de jeunes cadres ou professions intermédiaires s'est globalement maintenu. En revanche, le flux de sorties de l'enseignement supérieur a lui considérablement augmenté.

Cette forte montée en puissance du nombre de jeunes diplômés du supérieur devrait modifier durablement leur insertion. Ainsi, les altérations des conditions d'insertion rencontrées aujourd'hui par les diplômés des écoles d'ingénieurs et les sortants de troisième cycle de sciences doivent être analysées au regard du triplement du nombre de ces derniers depuis 1984.

# TABLEAUX DE RÉSULTATS SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

# Définition des emplois répertoriés

On ne considère ici que les emplois <u>après</u> la sortie de l'enseignement supérieur, même s'ils ont commencé avant.

En revanche, on ne prend pas en compte un premier emploi qui aurait commencé et fini avant la fin des études.

On retient les emplois d'une durée supérieure à un mois, en dehors des emplois dits de vacances.

Les élèves fonctionnaires sont considérés en emploi (ils sont rémunérés et leur emploi est durable) contrairement aux bénéficiaires d'une bourse ou d'une allocation de recherche ou aux appelés au service national (notamment les coopérants).

Tableau 17 Secteur d'emploi en décembre 1994 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en % ligne)

	Agriculture	Industrie	ВТР	Commerce, transport, PTT	Banque, assurance	Autres services marchands	Services non marchands	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	1	43	11	12	0	20	13	100	13 433	316
BTS/DUT tertiaire	1	11	3	22	18	25			27 366	
BTS/DUT TOTAL	1	21	6	19	12	23	18	100	40 799	585
Écoles d'ingénieurs	2	45	6	8	3	25	11	100	10 227	310
Écoles de commerce	1	22	2	20	15	35	6	100	5 838	628
2° cycle sciences	2	22	2	5	2	24	43	100	7 118	149
2° cycle droit, éco.	1	13	1	10	13	25		100		1
2° cycle LSH, STAPS	0	4	0	6	2	13	74	100		1
2° CYCLE TOTAL	1	11	1	7	6	19		100	31 791	
3° cycle sciences	2	27	3	6	2	26				
3° cycle droit, éco.	2	13	1	9	15	28	32	100		
3° cycle LSH, STAPS	·	1	1		3	27	67	100		ļ
3° CYCLE TOTAL	2	16	2	6	8	27	40			
ENSEMBLE	1	20	3	12	9	24	32	100	107 880	2604

Source : Céreq Le secteur d'activité « services non marchand » comprend l'État, les collectivités locales et les associations.

Tableau 18 Secteur de l'emploi en décembre 1994 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en % colonne)

	Agriculture	Industrie	ВТР	Commerce, Transport, PTT	Banque, assurance	Autre service marchand	Service non marchand	Ensemble
BTS/DUT industriel	12,4	27,3	40,1	12,5	0,6		5,1	12,5
BTS/DUT tertiaire	16,7	14	22,8	46,6	52	27,1	16,2	
BTS/DUT TOTAL	29	41,3	63	59,1	52,6	37,5	21,3	37,8
Écoles d'ingénieurs	12,5	22	16,2	6,3	3,7	10	3,3	
Écoles de commerce	3,9	6	3,3	8,8	9,4		1	5,4
2° cycle sciences	13,6	7,4	4,1	2,5				
2° cycle droit, éco.	9,3	6,3	3,1	7,6			11,1	9,4
2° cycle LSH, STAPS	4,7	2,7	1,2	6,7	3,1	7,4		
2° CYCLE TOTAL	27,6	16,4	8,4	<i>16</i> ,8			51,7	
3° cycle sciences	12,4	9,4	5,4	3,2			7,4	
3° cycle droit, éco.	14,6	4,7	2,5	5,6	12,6			
3° cycle LSH, STAPS		0,2	1,2	•	1,4		7,9	
3° CYCLE TOTAL	26,9	14,3	9,1	8,9	15,8			17,8
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100	100	100

~ 4

Tableau 19 Emploi - en décembre 1994 - selon la taille de l'entreprise pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en % ligne)

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Fonction publique	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	14,1	22,2	21,6	13	14,8	14,3	100	13 473	317
BTS/DUT tertiaire	20,3	24,6	17,8	7,3	9,1	20,9	100	27 469	270
BTS/DUT TOTAL	18,3	23,8	19	9,1	11	18,7	100	40 942	587
Écoles d'ingénieurs	6,5	16,3	22,5	14,4	28,9	11,4	100	10 227	310
Écoles de commerce	12,6	24	21,1	13,1	22,5	6,8	100	5 844	629
2° cycle sciences	9,5	15,6	17,7	10,1	3,8	43,3	100	7 118	149
2° cycle droit, éco.	13,1	18	7,4	8,9	13,9	38,6	100	10 243	183
2° cycle LSH, STAPS	7,4	5,2	6,3	4,8	2,3	74	100	14 545	256
2° CYCLE TOTAL	<i>9,7</i>	11,6	9,2	7,3		<i>55</i> ,8	100	31 906	588
3° cycle sciences	11	11,2	22,3	7,1	13,7	34,8	100	7 368	237
3° cycle droit, éco.	14,1	12,6	15,8	8,2	16,6	32,7	100	7 888	172
3° cycle LSH, STAPS	5	10,8	7,1	4,4	5,5	67,3	100	4 012	87
3° CYCLE TOTAL	11	11,7	16,4	7	13,2	40,7	100	19 268	496
ENSEMBLE	13	17,4	16,1	8,9	12,3	32,2	100	107 347	2 610

Lors du codage de l'enquête, il n'a pas été distingué de taille pour le secteur non marchand. Il est alors répertorié sous l'intitulé « Fonction publique ».

Tableau 20 Emploi - en décembre 1994 - selon la taille de l'entreprise pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en % colonne)

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Fonction publique	Ensemble
BTS/DUT industriel	13,4	15,9	16,7	18,1	14,9	5,5	
BTS/DUT tertiaire	39,6	36	28	20,7	18,8	16,4	25,4
BTS/DUT TOTAL	53,1	52	44,7	38,8	33,7	22	37,8
Écoles d'ingénieurs	4,7	8,9	13,2	15,2	22,1	3,3	
Écoles de commerce	5,2	7,5	7,1	7,9	9,8	1,1	5,4
2° cycle sciences	4,8	5,9	7,2	7,4	2	8,8	6,6
2° cycle droit, éco.	9,5	9,8	4,3	9,5	10,7	11,3	9,5
2° cycle LSH, STAPS	7,6	4	5,3	7,2	2,5	30,9	13,4
2° CYCLE TOTAL	21,9	19,7	16,8	24,2	15,2	51,1	29,5
3° cycle sciences	5,7	4,4	9,4	5,4	7,6	7,3	
3° cycle droit, éco.	7,9	5,3	7,1	6,7	9,8	7,4	
3° cycle LSH, STAPS	1,4	2,3	1,6	1,8	1,6	7,7	3,7
3° CYCLE TOTAL	15,1	12	18,2	13,9	19	22,5	
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 21 Secteur et taille de l'entreprise pour l'emploi en décembre 1994 des sortants de l'enseignement supérieur de 1992

Secteurs	Primai	re et seco	ndaire		Terti	aire marc	hand	
Taille (nb. de salariés)	<b>&lt;</b> 50	50 à 499	500 et	Total	<50	50 à 499	500 et	Total
BTS/DUT industriel	34,1	44,2	21,7	100	57,3	34,1	8,7	100
BTS/DUT tertiaire	45,9	42,7	11,4	100	59	29,4	11,6	100
BTS/DUT TOTAL	38,2	43,7	18,2	100	58,6	30,3	11,1	100
Écoles d'ingénieurs	23,3	38,6	38,1	100	29,4	46	24,6	100
Écoles de commerce	20	48,8	31,2	100	45,9	32,4	21,7	100
2° cycle sciences	31,5	60	8,5	100	55,3	39,5	5,2	100
2° cycle droit, éco.	17,6	36,2	46,1	100	62,4	23,6	14	100
2° cycle LSH, STAPS	8,6	68	23,4	100	56,1	38,1	5,8	100
2° CYCLE TOTAL	22,5	52,3	25,2	100	58,9	31,6	9,5	100
3° cycle sciences	18,3	54,1	27,5	100	49	36,2	14,8	100
3° cycle droit, éco.	19,2	54,3	26,5	100	44,9	30,6	24,5	100
3° cycle LSH, STAPS		100		100	51,9	30,1	17,9	100
<i>3° CYCLE TOTAL</i>	18,2	55,3	26,5	100	47,3	32,3	20,4	100
ENSEMBLE	28,7	45,9	25,3	100	53,5	32,3	14,2	100

Tableau 22 Secteur et taille de l'entreprise pour l'emploi en décembre 1994 des sortants de l'enseignement supérieur de 1992 (en %)

Taille (nb. de salariés)			50 à 499			500			
	Primaire et	Tertiaire		Primaire et	Tertiaire		Primaire et	Tertiaire	
Secteurs	secondaire	marchand	Ensemble	secondaire	marchand	Ensemble	secondaire	marchand	Ensemble
BTS/DUT industriel	51	49	100	69,4	30,6	100		18,6	100
BTS/DUT tertiaire	14,5	85,5	100	24,1	75,9	100		82,3	100
BTS/DUT TOTAL	24,9		100	42,4	57,6	100	45,6		100
Écoles d'ingénieurs	53,4		100	54,9	45,1	100	69,1	30,9	100
Écoles de commerce	13,3		100	34,8	65,2	100	33,7	66,3	100
2° cycle sciences	33,1					100	58,8	41,2	
2° cycle droit, éco.	8,6				66,2	100	52,3	47,7	100
2° cycle LSH, STAPS	3,3		100		71,6	100	47,4	52,6	
2° CYCLE TOTAL	13,7				59,2	100	52,4	47,6	100
	26,2				41,3		63,9	36,1	100
3° cycle sciences	10,9		100		66,5	100	23,5	76,5	100
3° cycle droit, éco.	10,2	100			80,3	100		100	100
3° cycle LSH, STAPS	15,1				55,9			62,5	100
3° CYCLE TOTAL	22,6					<del> </del>		50,9	100
ENSEMBLE	22,0	11,4	100	13,5	30,5		<u>.                                    </u>		<u></u>

Tableau 23 Emploi PCS en décembre 1994 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en % ligne)

	Indépendant	Cadre	Professeur, profession scientifique	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	2,7	4,2	•	67,6	10,3	15,3	100	13 473	317
BTS/DUT tertiaire	1,3	4,4	1,3	40,4	50,6	2	100	27 469	270
BTS/DUT TOTAL	1,7	4,3	0,9	49,4	37,4	6,4	100	40 942	587
Écoles d'ingénieurs	1,5	85	5,4	7,8	•	0,3	100	10 071	305
Écoles de commerce	1,7	54	1,3	37,6	5,4	•	100	5 834	628
2° cycle sciences	0,8	23,4	24,1	46,2	4	1,6	100	7 118	149
2° cycle droit, éco.	0,6	23,9	13,3	43,1	18	1,1	100	10 243	183
2° cycle LSH, STAPS	1,6	6,3	42,6	40,9	8,6		100	14 545	256
2° CYCLE TOTAL	1,1	15,7	29,1	42,8	10,6	0,7	100	31 906	
3° cycle sciences	0,5	49,6	26,9	18,6	3,4	1	100	7 201	232
3° cycle droit, éco.	1,7	52,1	9	31,4	5,7	•	100	7 699	168
3° cycle LSH, STAPS		40,6	26,4	27,2	5,8		100	4 012	87
3° CYCLE TOTAL	0,9	48,7	19,5	25,6	4,9	0,4	100	18 912	487
ENSEMBLE	1,4	25,7	13	38,7	18,5	2,7	100	107 665	2 595

Tableau 24
Emploi PCS en décembre 1994
pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en % colonne)

	Indépendant	Cadre	Professeur, profession scientifique	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
BTS/DUT industriel	24,3	2		21,8	7	69,8	12,5
BTS/DUT tertiaire	23,7	4,3	2,6	26,6	69,8	18,9	25,5
BTS/DUT TOTAL	48	6,4	2,6	48,5	<i>76</i> ,8	88,7	38
Écoles d'ingénieurs	10,4	30,9	3,9	1,9	•	1,1	9,4
Écoles de commerce	6,6	11,4	0,6	5,3	1,6	•	5,4
2° cycle sciences	3,8	6	12,3	7,9	1,4	3,8	6,6
2° cycle droit, éco.	3,9	8,8	9,8	10,6	9,3	3,9	9,5
2° cycle LSH, STAPS	15,8	3,3	44,5	14,3	6,3		13,5
2° CYCLE TOTAL	23,5	18,1	66,6	32,7	17	7,7	29,6
3° cycle sciences	2,5	12,9	13,9	3,2	1,2	2,5	6,7
3° cycle droit, éco.	9	14,5	5	5,8	2,2	•	7,2
3° cycle LSH, STAPS		5,9	7,6	2,6	1,2		3,7
3° CYCLE TOTAL	11,5	33,2	26,4	11,6	4,6	2,5	17,6
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100	100

On a calculé, page suivante, des pourcentages colonnes. Ainsi, sur 100 sortants de DUT ou de BTS de spécialités industrielles, 15,3 travaillent comme ouvriers en décembre 1994. Ces 15,3% constituent la somme des sous-rubriques représentant les différents emplois d'ouvriers (Ouvriers Qualifiés de type industrie : 11,3%, OQ de type artisanal : 0,8% ...). La somme des différentes rubriques fait 100%. Chaque rubrique est repérée par un code à un chiffre, les sous-rubriques ont des codes à deux chiffres.

Tableau 25 - Emploi détaillé en décembre 1994 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en % colonne)

	BTS/DUT industriel	BTS/DUT tertiaire	BTS/DUT total	Écoles ingénieur	Écoles commerce	2°cycle sciences	2° cycle droit, éco	2° cycle LSH, STAPS	2° cycle total	3° cycle sciences	3° cycle droit, éco	3° cycle LSH, STAPS	3° cycle total	Ensemble
1 Indépendant														
11 Agriculteur	0,7	0,4	0,5	,				<u>.</u>	<u> </u>		0,6		0,2	0,2
22 Commercant	2	0,9	1,2	0,9	1,5	0,8	0,6	1,6	1,1	0,5	1,1	<u> </u>	0,7	1,1
23 Chef ent. + 9 salariés			•	0,6	0,2									0,1
SOUS/TOTAL	2,7	1,3	1,7	1,5	1,7	0,8	0,6	1,6	1,1	0,5	1,7		0,9	1,4
2 Cadre									<u> </u>					
31 Prof. libérale		,			0,3		2,7	ļ	0,9	1,1	7,3	3,7	4,2	1
33 Cadre / Fonct. pub.	1,1	0,3	0,5	4,9	2,4	1,9	10,2	1,1	4,2	2,7	8,5	5,9	5,7	3
35 Prof. info. arts spect.	0,5	0,7	0,7		0,2		0,6	1,5	0,9	0,3	2,3	6,2	2,3	0,9
37 Cadre adm. com. ent.	0,4	2,4	1,7	6,2	44	3,2	8,4	2,3	4,5	5,4	26,6	22,3	17,6	8
38 Ing. cadre tech. ent.	2,2	1	1,4	73,9	7,2	18,2	2	1,4	5,4	40,1	7,4	2,5	18,8	12,7
SOUS/TOTAL	4,2	4,4	4,3	85	54	23,4	23,9	6,3	15,7	49,6	52,1	40,6	48,7	25,7
3 Professeur, prof. scientif.														1
34 Professeur, prof. scientif.		1,3	0,9		1,3	24,1	13,3			26,9			19,5	13
SOUS/TOTAL		1,3	0,9	5,4	1,3	24,1	13,3	42,6	29,1	26,9	9	26,4	19,5	13
4 Prof. intermédiaire									,			r		
42 Instituteur, maître aux.	1,8	1,4	1,5	1,8	0,6		6,3			2,4			6,4	6,3
43 Pi. santé social		1,6	1,1			2,4	2,1	5,9		0,8		4,3	1,4	
45 Pi. Fonct. publ.	3	3,7	3,5		0,6	1,6	6,2	2,7			3,1		1,3	
46 Pi. adm. com. ent.	3,7	27,6	19,7	1,4	35	3,5	24	9	12,0	4,6		9,9		15,1
47 Technicien	53	5,1	20,9	2,6	0,7	26,6	3,4	0,4		9,9		1,1	5,2	
48 Contr. ag. maîtrise	6	1	2,6	1,7	0,7	1,1	1		0,6	1	1,2		0,9	
SOUS/TOTAL	67,6	40,4	49,4	7,8	37,6	46,2	43,1	40,9	42,8	18,6	31,4	27,2	25,6	38,7
5 Employé									,			,		r
52 Employé Fonct publ.	0,8	7,2	5,1		0,3	1,6	1,7			0,8	0,5	<u></u>	0,5	
53 Policier, militaire	2,7	0,7	1,4				0,6		0,2					0,6
54 Employé adm. ent.	3,6	39			4,2	0,8	15,2	5,5		1,5	4,6	5,8		
55 Employé commerce	2,1	3,3			0,8	1,6	0,6	0,8	0,9	0,5	0,6	ļ	0,4	
56 Pers. serv. partic.	1,1	0,3	0,6		•					0,5			0,2	
SOUS/TOTAL	10,3	50,6	37,4		5,4	4	18	8,6	10,6	3,4	5,7	5,8	4,9	18,5
6 Ouvrier								,		,				
62 OQ industriel	11,3	1	4,4	0,3		1,6	0,6	<u> </u>	0,5	<u>:</u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>		1,9
63 OQ artisanal	0,8		0,3					<u> </u>	<b>└</b>	0,5		<u>.</u>	0,2	
64 Chauffeur	0,3	0,3	0,3				0,6	<u> </u>	0,2	<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>	0,2
65 OQ manut. transports	2	0,4			•			<u> </u>			<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	0,3
67 ONQ industriel	0,9	0,4	0,5						L		<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	0,2
69 Ouvrier agricole										0,5	<u> </u>	<u> </u>	0,2	
SOUS/TOTAL	15,3	2	6,4	0,3		1,6		<u> </u>	0,7	1	<u> </u>		0,4	
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 26 Statut de l'emploi en décembre 1994 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

						أوال المساحد المسابق المسابق المسابق المسابق
Apprent. CA/CQ/CES	CDD intérim	CDI fonctionnaire	A son compte	Total	Effectif estimé	Échantillon
3,4	38	57,1	1,5	100	13 473	317
5	33,3	59,8	1,9	100	27 469	270
4,5	34,8	58,9	1,8	100	40 942	587
0,6	16,2	81,8	1,4	100	10 227	310
0,8	10,5	87,3	1,4	100	5 844	629
3,9	27,2	68,1	0,8	100	7 118	149
1,7	28,9	67,3	2,1	100	10 198	182
0,8	28,9	67,5	2,8	100	14 545	256
1,8	28,5	67,6	2,1	100	31 861	587
2,6	30,3	65,4	1,8	100	7 368	237
0.5	30.7	65.4	3.3	100	7 888	172
1.1	31.4	66	1.5	100	4 012	87
1.4	30.7	65.5	2.4	100	19 268	496
2.6	29.1	66.3	1.9	100	108 142	2 609
	CA/CQ/CES  3,4  5  4,5  0,6  0,8  3,9  1,7  0,8  1,8  2,6  0.5  1.1  1.4	CA/CQ/CES       intérim         3,4       38         5       33,3         4,5       34,8         0,6       16,2         0,8       10,5         3,9       27,2         1,7       28,9         0,8       28,9         1,8       28,5         2,6       30,3         0.5       30.7         1.1       31.4         1.4       30.7	CA/CQ/CES       intérim       fonctionnaire         3,4       38       57,1         5       33,3       59,8         4,5       34,8       58,9         0,6       16,2       81,8         0,8       10,5       87,3         3,9       27,2       68,1         1,7       28,9       67,3         0,8       28,9       67,5         1,8       28,5       67,6         2,6       30,3       65,4         0.5       30.7       65.4         1.1       31.4       66         1.4       30.7       65.5	CA/CQ/CES         intérim         fonctionnaire         compte           3,4         38         57,1         1,5           5         33,3         59,8         1,9           4,5         34,8         58,9         1,8           0,6         16,2         81,8         1,4           0,8         10,5         87,3         1,4           3,9         27,2         68,1         0,8           1,7         28,9         67,3         2,1           0,8         28,9         67,5         2,8           1,8         28,5         67,6         2,1           2,6         30,3         65,4         1,8           0.5         30.7         65.4         3.3           1.1         31.4         66         1.5           1.4         30.7         65.5         2.4	CA/CQ/CES         intérim         fonctionnaire         compte           3,4         38         57,1         1,5         100           5         33,3         59,8         1,9         100           4,5         34,8         58,9         1,8         100           0,6         16,2         81,8         1,4         100           0,8         10,5         87,3         1,4         100           3,9         27,2         68,1         0,8         100           1,7         28,9         67,3         2,1         100           0,8         28,9         67,5         2,8         100           1,8         28,5         67,6         2,1         100           2,6         30,3         65,4         1,8         100           0.5         30,7         65,4         3,3         100           1.1         31,4         66         1.5         100           1.4         30.7         65.5         2.4         100	CA/CQ/CES         intérim         fonctionnaire         compte         estimé           3,4         38         57,1         1,5         100         13 473           5         33,3         59,8         1,9         100         27 469           4,5         34,8         58,9         1,8         100         40 942           0,6         16,2         81,8         1,4         100         10 227           0,8         10,5         87,3         1,4         100         5 844           3,9         27,2         68,1         0,8         100         7 118           1,7         28,9         67,3         2,1         100         10 198           0,8         28,9         67,5         2,8         100         14 545           1,8         28,5         67,6         2,1         100         31 861           2,6         30,3         65,4         1,8         100         7 368           0.5         30,7         65,4         3,3         100         7 888           1.1         31,4         66         1,5         100         4 012           1.4         30,7         65,5         2,4 <t< td=""></t<>

Le premier poste « apprentissage, CA, CQ, CES » comprend toutes les formes d'emploi associées à une formation apprentissage, mesures pour l'emploi : contrat d'adaptation, contrat de qualification, contrat emploi solidarité. On distingue ensuite les contrats de travail à durée déterminée dont l'intérim, et enfin les contrats à durée indéterminée dont les fonctionnaires.

Tableau 27
Salaire net en décembre 1994 selon la filière
pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en francs)

	Médiane	1er quartile	3 ème quartile	Effectif estimé	Échantillon
ENSEMBLE	8 000	6 500	10 000	96 762	2 394
BTS/DUT total	6 500	5 600	7 600	36 749	536
BTS/DUT industriel	7 000	6 000	8 000	12 925	303
BTS/DUT tertiaire	6 500	5 500	7 300	23 824	233
Écoles d'ingénieurs	11 500	10 000	13 000	10 074	305
Écoles de commerce	10 500	9 000	12 500	5 658	608
2° cycle total	8 000	7 000	9 000	27 605	511
2° cycle sciences	8 200	7 000	9 600	6 326	134
2° cycle droit, éco.	8 000	6 700	9 200	9 416	168
2° cycle LSH, STAPS	8 000	7 000	8 700	11 863	209
3° cycle total	10 000	8 000	11 800	16 676	434
3° cycle sciences	10 000	8 500	12 000	6 781	218
3° cycle droit, éco.	10 000	8 000	12 000	7 095	155
3° cycle LSH, STAPS	9 000	7 500	10 000	2 800	61

Les salaires mensuels nets publiés ici intègrent également les primes et avantages divers. On n'a retenu que les personnes travaillant à temps complet. Pour le premier emploi, on a recueilli le salaire d'embauche.

50% des individus gagnent plus que la **médiane**, 8000 francs. Cet indicateur est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Le **premier quartile** représente la valeur en dessous de laquelle sont rémunérées les 25% de personnes les moins payés. 25% des sortants gagnent moins de 6500 francs.

Le **troisième quartile** est le symétrique pour les personnes les plus rémunérées. 25% des sortants de l'enseignement supérieur gagnent plus de 10000 francs (troisième quartile).

Tableau 28
Salaire net en décembre 1994 selon la PCS
pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992 (en francs)

	Médiane	1er quartile	3ème quartile	Effectif	Échantillon
		-		estimé	
ENSEMBLE	8 000	6 500	10 000	96 585	2 389
Cadre	11 000	9 500	13 000	26 249	
Prof., prof. scientifique	8 500	7 900	9 700	12 307	267
Prof. intermédiaire	7 500	6 500	8 500	36 653	
Employé	6 000	5 250	7 000	16 713	229
Ouvrier	6 000	5 200	7 000	2 756	58

Tableau 29 Répartition du temps de travail en décembre 1994 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Temps plein	Temps partiel	Total	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT total	95,9	4,1	100	13 473	317
BTS/DUT industriel	86,7	13,3	100	27 469	270
BTS/DUT tertiaire	89,8	10,2	100	40 942	587
Écoles d'ingénieurs	98,5	1,5	100	10 227	310
Écoles de commerce	97	3	100	5 844	629
2° cycle total	88,9	11,1	100	7 118	149
2° cycle sciences	91,9	8,1	100	10 243	183
2° cycle droit, éco.	81,6	18,4	100	14 545	256
2° cycle LSH, STAPS	86,5	13,5	100	31 906	588
3° cycle total	92	8	100	7 368	237
3° cycle sciences	89,9	10,1	100	7 888	172
3° cycle droit, éco.	69,8	30,2	100	4 012	
3° cycle LSH, STAPS	86,5	13,5	100	19 268	496
ENSEMBLE	89,4	10,6	100	108 187	2 610

Tableau 30
Temps partiel / temps plein en décembre 1994
Répartition par sexe pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Temps plein	Temps partiel
Hommes	52	31
Femmes	48	69
TOTAL	100	100

Source : Céreq

Tableau 31 Temps partiel / temps plein en décembre 1994 Répartition par sexe pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Temps plein	Temps partiel	Total
Hommes	94	6	100
Femmes	85	15	100
ENSEMBLE	89	11	100

Tableau 32 Personnes à temps partiel souhaitant travailler plus parmi les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	OUI	NON	Total	Effectif estimé	Échantillon
Hommes	52,1	47,9	100	3 342	68
Femmes	61,4	38,6	100	7 722	141
ENSEMBLE	58,6	41,4	100	11 064	209

Le temps partiel pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ne peut être assimilé systématiquement à une forme de sous-emploi. Une bonne partie des personnes travaillant à temps partiel ne désire pas travailler plus longtemps.

Tableau 33
Emploi des personnes à temps partiel - en décembre 1994 - pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Emploi des personnes à temps partiel	Effectif estimé	Échantillon
2 Artisan, commerçant, chef d'entreprise			
22 Commerçant	0	40	2
S/Total	0	40	2
3 Cadre, profession intellectuelle			
31 Profession libérale	2	193	5
33 Cadre fonction publique	1	82	2
34 Professeur, profession scientifique	14	1 579	34
35 Profession de l'information, arts,	4	419	7
spectacle			
37 Cadre administratif et commerciaux	4	385	13
d'entreprise			
38 Ingénieur, cadre technique des entreprises	3	354	7
S/Total	27	3 012	68
4 Profession intermédiaire			
42 Instituteurs, maître auxiliaire	20	2 165	43
43 Profession intermédiaire Santé social	6	664	10
45 Profession intermédiaire Fonction	2	176	2
publique			
46 Profession intermédiaire Administrative	8	927	18
commerciale des entreprises			
47 Technicien	7	752	15
S/Total	43	4 684	88
5 Employé			
52 Employé fonction publique	7	821	13
54 Employé administratif des entreprises	17.	1 872	25
55 Employé commerce	3	335	7
56 Personnel service particuliers	1	109	2
S/Total	29	3 137	47
6 Ouvrier			
63 Ouvrier qualifié artisanal	0	37	1
64 Chauffeur	1	111	2
S/Total	1	148	3
TOTAL	100	11 021	208

Tableau 34 Emploi en décembre 1994 - PCS et statut pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

					TOTAL
	Apprenti	CDD	CDI	A son compte	
	CA CQ CES	Intérim	Fonctionnaire		
Indépendant			33,9	66,1	100
Cadre	1,9	19,2	76,6	2,4	100
Professeur, profession		14,3	85,7		100
scientifique					
Prof. intermédiaire	2,6	34,3	62,1	1,1	100
Employé	4,4	39,1	56,6		100
Ouvrier	10,9	62,9	26,2		100
ENSEMBLE	2,6	29	66,5	1,9	100

Note : les jeunes se déclarant indépendants et engagés sous CDI sont principalement des gérants de société.

Tableau 35 Emploi en décembre 1994 -PCS et statut pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Apprenti CA CQ CES	CDD Intérim	CDI Fonctionnaire	A son compte	ENSEMBLE
Indépendant			0,7	46,6	1,4
Cadre	18,5	17	29,7	31,9	25,7
Professeur, profession scientifique		6,4	16,7		13
Prof. intermédiaire	38,9	45,8	36,2	21,4	38,7
Employé	31,1	24,9	15,7		18,5
Ouvrier	11,5	5,9	1,1		2,7
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : Céreq

Tableau 36 Emploi en décembre 1994 - PCS et taille de l'entreprise pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	<50	de 50 à 499	500 et plus	Fonction publique	TOTAL
Indépendant	92,6	3,4	•	4	100
Cadre	25,9	32,3	25,2	16,6	100
Professeur, prof. scientifique	3,4	3,1	0,5	92,9	100
Prof. intermédiaire	32	28,5	10,2	29,3	100
Employé	48	24,5	7,6	19,9	100
Ouvrier	41,1	33,8	20,3	4,8	100
ENSEMBLE	30,7	25,3	12,5	31,5	100

Tableau 37 Emploi en décembre 1994 / taille de l'entreprise pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	<50	de 50 à 499	500 et plus	Fonction publique	ENSEMBLE
Indépendant	4,2	0,2	•	0,2	1,4
Cadre	21,7	33,1	52,3	13,6	25,8
Professeur, profession scientifique	1,4	1,6	0,6	38,3	13
Prof. intermédiaire	40,4	43,8	31,6	36	38,7
Employé	28,7	17,8	11,2	11,6	18,4
Ouvrier	3,6	3,6	4,3	0,4	2,7
TOTAL	100	100	100	100	100

Tableau 38 Emploi en décembre 1994 - PCS et secteur - pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Agriculture	Industrie	ВТР	Commerce, transport, PTT	Banque, assurance	Autres services marchands	Fonction publique	Effectif estimé	Échantillon
Indépendant	17	6	8	34	4	29	•	100	37
Cadre	1	30	4	9	7	32	17	100	965
Prof., prof. scientifique	0	1		•	•	6	93	100	301
Prof. intermédiaire	1	20	3	14	8	24			948
Employé		14	3	20	20	23	20	100	276
Ouvrier	1	51	14	15	•	14		100	
ENSEMBLE	1	20	3	12	9	24	31	100	2 589

Tableau 39 Emploi en décembre 1994 par secteur pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Agriculture	Industrie	ВТР	Commerce, transport, PTT	Banque, assurance	Autres services marchands	Fonction publique	ENSEMBLE
Indépendant	20	•	3	3,9	1	2	•	1
Cadre	32	39	31	19,4	21	35	14	26
Prof., prof. scientifique	4		•	•		3	38	13
Prof. intermédiaire	41	39	37,5	44	37	40	36	39
Employé		14	16,8	30	42	18	12	18
Ouvrier	3	7	11,6	3	•	2		3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 40 Emploi en décembre 1994 par secteur et statut pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Apprenti. CA, CQ, CES	CDD Intérim	CDI Fonctionnaire	A son compte	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
Agriculture	•	18,4	65	16,6	100	1 236	27
Industrie	2,9	31,6	65,2	0,3	100	21 095	592
ВТР	5	26,7	65,3	3,1	100	3 655	93
Commerce, transp., P&T	1,7	17,1	78	3,1	100	12 939	316
Banque, assurance	3,7	32,6	63,1	0,6	100	9 478	215
Autre service marchand	2,3	26,8	66,7	4,3	100	25 394	672
Fonction publique	2,5	33,2	63,8	0,5	100	34 038	688
ENSEMBLE	2,6	29	66,5	1,9	100	107 835	2 603

Tableau 41 Emploi en décembre 1994 par secteur et statut pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Apprentissage CA, CQ, CES	CDD Intérim	CDI Fonctionnaire	A son compte	ENSEMBLE
Agriculture	•	0,7	1,1	9,8	1,1
Industrie	21,8	21,3	19,2	3,2	19,6
BTP	6,5	3,1	3,3	5,4	3,4
Commerce, transp. PTT	8	7,1	14,1	19,3	12
Banque, assurance	12,4	9,9	8,3	2,6	8,8
Autre service marchand	20,5	21,8	23,6	52	23,5
Fonction publique	30,7	36,1	30,3	7,6	31,6
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : Céreq

Tableau 42
Emploi en décembre 1994 - par taille de l'entreprise et statut pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Apprenti CA CQ CES	CDD Intérim	CDI Fonctionnaire	A son compte	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
< 50	3,3	21,7	69,7	5,4	100	32 841	771
de 50 à 499	1,9	32,4	65,1	0,6	100	27 079	722
500 et plus	2,7	28,6	68,6	0,1	100	13 344	408
Fonction publique	2,5	33,2	63,8	0,5	100	34 038	688
ENSEMBLE	2,6	28,9	66,6	2	100	107 302	2 589

Tableau 43 Emploi en décembre 1994 - par taille de l'entreprise et statut pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Apprenti CA CQ CES	CDD Intérim	CDI Fonctionnaire	A son compte	ENSEMBLE
< 50	38,3	22,6	31,9	84,1	30,4
de 50 à 499	18,3	27,8	24,6	7,9	25
500 et plus	12,7	12,1	12,8	0,4	12,3
Fonction publique	30,7	37,5	30,7	7,6	32,3
TOTAL	100	100	100	100	100

Tableau 44 Nombre d'emplois pendant les deux années suivant la fin des études pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Moyenne	ler	3ème	Nombre de	Nombre de
		quartile	quartile	réponses	réponses
				avant	après
				pondération	pondération
ENSEMBLE	2	1	2	3 125	131 966
BTS/DUT TOTAL	2,3	1	3	736	51 689
BTS/DUT industriel	2,3	1	3	392	16 760
BTS/DUT tertiaire	2,3	1	3	344	34 929
Écoles d'ingénieurs	1,5	1	2	350	11 512
Écoles de commerce	1,6	1	2	728	6 764
2° cycle TOTAL	1,9	1	2	716	38 883
2° cycle sciences	1,8	1	2	179	8 508
2° cycle droit, éco,	1,9	1	2	229	12 873
2° cycle LSH, STAPS	2	1	3	308	17 502
3° cycle TOTAL	1,8	1	2	595	23 118
3° cycle sciences	1,6	1	2	289	9 119
3° cycle droit, éco,	1,7	1	2	199	9 101
3° cycle LSH, STAPS	2,2	1	2	107	4 898

# 3. LA FORMATION ET LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES SORTANTS

### 3.1. Plus diplômés

L'allongement général des études se traduit par une augmentation de la poursuite des études après des formations auparavant considérées comme terminales. Les filières de l'enseignement supérieur dit « court » sont particulièrement concernées par ce phénomène, mais les formations d'ingénieurs et surtout d'écoles de commerce commencent également à l'être.

Les enseignements sont de plus en plus ouverts sur le monde professionnel. Au minimum, les deux tiers des sortants d'une formation ont suivi un stage pendant leurs études. Les seconds cycles universitaires comportent moins de stage, notamment dans les filières de lettres et sciences humaines.

Le stage est quelquefois une façon de rentrer dans une entreprise : 16 % des sortants de l'enseignement supérieur déclarent avoir été embauché dans l'entreprise où ils ont effectué un stage. Il est cependant rarement identifié comme la raison de la première embauche (9 %), (cf. partie 2).

## 3.2. Des parcours de formation toujours marqués par l'origine sociale

L'enseignement supérieur reste encore peu ouvert aux enfants de familles modestes. Les ouvriers sont 28 % dans la population active et ils sont sous-représentés parmi les pères des sortants de l'enseignement supérieur où ils sont seulement 16 %.

Les filières de formation sont toujours fortement différenciées selon le baccalauréat d'origine des étudiants. Ainsi, les titulaires de baccalauréats techniques ou professionnels s'orientent fréquemment vers un BTS, alors qu'ils sont très peu nombreux en DUT et dans le reste de l'enseignement supérieur.

Ici encore on retrouve de fortes différences qui recouvrent en partie les disparités selon l'origine sociale (la série du bac étant liée au milieu social).

La poursuite des études, plus fréquente pour les titulaires de DUT que pour ceux de BTS, peut être également reliée à la plus forte proportion de baccalauréats généraux et à l'origine sociale plus aisée des premiers.

## TABLEAUX DE RÉSULTATS SUR LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 1992

Exceptionnellement, les taux de poursuite ou de reprise d'études sont calculés sur le nombre total de diplômés. Dans le reste du document, les statistiques sont calculées <u>uniquement</u> pour les sortants de l'enseignement supérieur et non pour l'ensemble des diplômés. On ne calcule pas de statistiques sur l'insertion professionnelle des diplômés de DUT, BTS ou d'école, qui ont poursuivi leurs études. En effet, ils ne sortent pas du système éducatif en 1992 mais après.

Tableau 45
Taux de poursuite d'études en 1993
pour les diplômés de l'enseignement supérieur en 1992

	Taux en 1993 %	Effectif estimé	Échantillon
BTS industriel	34,2	15 869	419
BTS tertiaire	40,7	41 656	367
BTS TOTAL	38,9	57 525	786
DUT industriel	61,8	14 736	260
DUT tertiaire	64,6	16 454	221
DUT TOTAL	63,3	31 190	481
Écoles d'ingénieurs	22,6	14 555	446
Écoles de commerce	27,8	8 611	921

Source: Céreq

Tableau 46
Taux de poursuite ou de reprise d'études en 1994
pour les diplômés de l'enseignement supérieur en 1992

	Taux en 1994	Effectif	Échantillon
	%	estimé	
BTS industriel	20,5	15 869	419
BTS tertiaire	28,5	41 656	367
BTS TOTAL	26,3	57 525	786
DUT industriel	52	14 736	260
DUT tertiaire	51	16 454	221
DUT TOTAL	51,4	31 190	481
Écoles d'ingénieurs	18,4	14 555	446
Écoles de commerce	14,7	8 611	921

Tableau 47 Filières de poursuite d'études en 1993 pour les diplômés de l'enseignement supérieur en 1992 (en %)

	DEUG	Licence	Maîtrise		DEA Magistère	Doctorat	BTS DUT	Écoles	1	Préparation ou concours	Autre	Effectif estimé	Échantillon
					Magistere		DOI	a ingenieur		d'enseignant			
BTS industriel	9,2	31,1	4,7	•		•	13,6	13,4	2,2	1,5	24,3		
BTS tertiaire	15,5	36,2	7,2	1,8			4,3	1,2	11,5	0,6	21,7	16 944	
BTS TOTAL	14		6,6	1,4			6,5	4,2	9,3	0,8	22,4	22 374	290
DUT industriel	9,3	35,5	15,6	1,3	0,6	0,6	8,6	19,7	2,5	•	6,2	9 114	
DUT tertiaire	19,4	36,5	23,3	0,7	2		4,3	2	4,1		7,6	10 633	ļ
DUT TOTAL	14,8	36,1	19,8	0,9	1,4	0,3	6,3	10,2	3,3	•	7	19 747	
Écoles d'ingénieurs	0,9		3,1	23,1	18,6	20,9	0,9	12,5	1	3,8	12,2		
Écoles de commerce	6,5			27,7	12,2	2,5	0,9		15,1	•	13,9	2 397	250

Tableau 48 Filières de poursuite d'études en 1994 pour les diplômés de l'enseignement supérieur en 1992

	DEUG	Licence	Maîtrise	DESS	DEA Magistère	Doctorat		Écoles d'ingénieur	commerce	Préparation ou concours d'enseignant		Effectif estimé	Échantillon
BTS industriel	4	30	20			1	2	20	3	6	15	3 249	87
BTS tertiaire	11	20	30	3			1	1	11	4	20	11 864	101
BTS TOTAL	10	22	27	2			1	5	9	4	19	15 113	188
DUT industriel	5	17	36	1	1	1	2	24	2	4	9	7 657	135
DUT tertiaire	9	19	49	2	2		1	1	6	7	5	8 386	112
DUT TOTAL	7	18	43	1	1		1	12	4	6	7	16 043	247
Écoles d'ingénieurs	•	2		11	23	43	•	6	•	8	8	2 677	85
Écoles de commerce	6	11	20	15	7	6	•		3	7	25	1 265	135

Tableau 49 Les actifs en 1994 - Répartition par sexe et âge moyen par sexe pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes âge moyen en 1992	Femmes âge moyen en 1992	TOTAL âge moyen en 1992	Effectif estimé	Échantillon
	84,5	15,5	100	22	21,5	21,9	16 760	392
BTS/DUT industriel								
BTS/DUT tertiaire	31,5	68,5	100	22,5	22	22,1	34 929	
BTS/DUT TOTAL	48,7	51,3	100	22,2	21,9		51 689	
Écoles d'ingénieurs	78,1	21,9	100	24,1	23,6	24		
Écoles de commerce	54,2	45,8	100	23,6	23,2	23,4		
2° cycle sciences	69,3	30,7	100	24,4	24,1	24,3		
2° cycle droit, éco.	48,5		100	24,5	23,8		12 873	
2° cycle LSH, STAPS	27,9	72,1	100	25,6	24,7	25	17 502	
2° cycle TOTAL	43,8	56,2	100	24,8	24,4		38 883	
3° cycle sciences	67,3	32,7	100	25,4				
3° cycle droit, éco.	47,9	52,1	100	25,6	25	25,3		
3° cycle LSH, STAPS	20,6	79,4	100	26,4				
3° cycle TOTAL	49,8	50,2	100	25,6				
ENSEMBLE	50,3	49,7	100	23,8	23,5	23,6	131 966	3 125

Tableau 50 Série du baccalauréat d'origine pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	A	В	C/E	D/D'	F/G/H	Bac pro.	Autre	TOTAL	Effoctif	Échantillon
			, , _	2,2	1,0,11	Due pro.	Tutte	TOTAL	estimé	Echanunon
BTS/DUT industriel		0,3	14	17	59,5	4,6	4,5	100		392
BTS/DUT tertiaire	17,7	15,8	2,6	7,6	49,6	5,4	1,4			
BTS/DUT TOTAL	11,9						2,4			
Écoles d'ingénieurs		0,3	80,9		7,5		0,3	100	11 512	350
Écoles de commerce	5,8	26,9	41,7	19,8		0,3	0,9		6 764	728
2° cycle sciences	2,2	1,6	40,4			1		100	8 508	179
2° cycle droit, éco.	10,5	45,6	9,3	14,2	20,5			100	12 873	229
2° cycle LSH, STAPS	50,7	28,1	4,5	8,4	7,9	0,3		100		308
2° cycle TOTAL	<i>26,8</i>	28,1	14	16,5	14,2	0,4		100		716
3° cycle sciences	1,6	1,4	47,9	42,1	7			100	9 119	289
3° cycle droit, éco.	16,4	37,2	13,2	23,6	9,1	0,5		100	9 101	199
3° cycle LSH, STAPS	40,1	18,8	9,4	26	5,7			100	4 898	107
3° cycle TOTAL	15,6	19,2	26,1	31,4	7,6	0,2		100	23 118	595
ENSEMBLE	15,6	17,3	20,3	16,5	27,1	2,2	1	100	131 966	3 125

Tableau 51
Sortants de l'enseignement supérieur en 1992 ayant effectué au moins un stage - en 1990-1991 ou 1991-1992 - dans le cadre de leur formation

	OUI	NON	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	94,8	5,2	100	16 760	392
BTS/DUT tertiaire	97,2	2,8	100	34 929	344
BTS/DUT TOTAL	96,4	3,6	100	51 689	736
Écoles d'ingénieurs	98,9	1,1	100	11 512	350
Écoles de commerce	98,7	1,3	100	6 764	728
2° cycle sciences	56,3	43,7	100	8 508	179
2° cycle droit, éco.	55,4	44,6	100	12 873	229
2° cycle LSH, STAPS	41,9	58,1	100	17 502	308
2° cycle TOTAL	49,5	50,5	100	<i>38 883</i>	716
3° cycle sciences	84,3	15,7	100	9 119	289
3° droit, éco.	75,1	24,9	100	9 101	199
3° cycle LSH, STAPS	69,5	30,5	100	4 898	107
3° cycle TOTAL	77,5	22,5	100	23 118	595
ENSEMBLE	79,6	20,4	100	131 966	3 125

Tableau 52

Durée du stage (effectué en 1990-1991 ou 1991-1992 dans le cadre de la formation) pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	De 1 à 4 semaines	De 5 à 8 semaines	De 9 à 12 semaines	Plus de 3 mois	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	14,8	51,6	16,9	16,8	100	15 896	370
BTS/DUT industrici  BTS/DUT tertiaire	3,1	31,3		33,2			
BTS/DUT TOTAL	6,8	37,7	27,5	28	100	49 838	705
Écoles d'ingénieurs	0,8	1,1	8,1	90	100	11 383	346
Écoles de commerce	0,7	5,2	12	82	100	6 678	719
2° cycle sciences	7,9	11,1	17,2	63,9	100	4 789	98
2° cycle droit, éco.	11,2	24,3	24,3	40,2	100	7 136	125
2° cycle LSH, STAPS	14,6	19,2	13,9	52,4	100	7 325	129
2° cycle TOTAL	11,7	19,1	18,6	50,7	100	19 250	352
3° cycle sciences	0,8	4,1	15,2	79,9	100	7 690	238
3° droit, éco.	3	11	20,8	65,2	100	6 833	150
3° cycle LSH, STAPS	4,3	5,6	18,3	71,8	100	3 403	75
3° cycle TOTAL	2,3	7	17,9	72,7	100	17 926	463
ENSEMBLE	5,9	23	21,1	49,9	100	105 075	2 585

Tableau 53 Recrutement dans l'entreprise après un stage pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	OUI	NON	NSP	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	13,5	86,5	•	100	15 896	370
BTS/DUT tertiaire	16,3	83,5	0,2	100	33 942	335
BTS/DUT TOTAL	15,4	84,4	0,1	100	49 838	705
Écoles d'ingénieurs	17,5	82,3	0,3	100	11 383	346
Écoles de commerce	20,4	79,6		100	6 678	719
2° cycle sciences	13,3	85,6	1,2	100	4 789	98
2° cycle droit, éco.	13,8	86,2		100	7 136	125
2° cycle LSH, STAPS	25,7	74,3		100	7 325	129
2° cycle TOTAL	18,2	81,5	0,3	100	19 250	352
3° cycle sciences	15,9	83,8	0,3	100	7 690	238
3° droit, éco.	17,2	82,2	0,7	100	6 833	150
3° cycle LSH, STAPS	14,4	85,6		100	3 403	75
3° cycle TOTAL	16,1	83,5	0,4	100	17 926	463
ENSEMBLE	16,6	83,2	0,2	100	105 075	2 585

Tableau 54

Recrutement dans l'entreprise suite à un stage - selon la durée du stage - pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	OUI	NON	NSP	TOTAL
De 1 à 4 semaines	12,4	87,6	•	100
De 5 à 8 semaines	14,5	85	0,5	100
De 9 à 12 semaines	14,9	85,1		100
Plus de 3 mois	18,7	81,1	0,2	100
TOTAL	16,6	83,2	0,2	100

Tableau 55 Dernière profession du père pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Indépendant	Cadre	Prof. intermédiaire	Employé	Ouvrier	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
			miermediane				CStime	
,	10.7	21.4	22.7	12.6	21,6	100	16 340	383
BTS/DUT industriel	19,7	21,4	23,7	13,6				
BTS/DUT tertiaire	22,9	25,8	21,1	10,6				
BTS/DUT TOTAL	21,8	24,3	21,9	11,6	20,4	100		ļ
Écoles d'ingénieurs	19,6	52,6	11,9	5,5	10,4	100	<del></del>	
Écoles de commerce	20,7	61,7	13,3	2,6	1,6	<del></del>		<del></del>
2° cycle sciences	13,1	38,9	20,4	10,1	17,5			
2° cycle droit, éco.	15,4	36,1	23,9	9,5				
2° cycle LSH, STAPS	16,7	31,8	20,3	12,5	18,8			
2° cycle TOTAL	15,5	<i>34</i> ,8	21,5	11	17,3			
3° cycle sciences	18,8	37,2	20,6	13	10,4	100		
3° droit, éco.	17,6	49,2	17	8,6	7,5		<del></del>	<del> </del>
3° cycle LSH, STAPS	10,8	43,7	23,3	9,9	12,3	100		
3° cycle TOTAL	16,6	43,3	19,7	10,6		100		
ENSEMBLE	18,8	35,2	20,1	10,2	15,7	100	128 428	3 049

Tableau 56 Dernière profession de la mère pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Indépendant	Cadre	Prof. intermédiaire	Employé	Ouvrier	TOTAL	Effectif estimé	Échantillon
BTS/DUT industriel	14,5	6,6	23,8	49	6,1	100	11 232	263
BTS/DUT tertiaire	12,4	10,9	19,9	49,7	7,2	100	24 580	239
BTS/DUT TOTAL	13	9,6	21,1	49,5	6,8	100	35 812	502
Écoles d'ingénieurs	12,6	24,5	30,1	29,1	3,8	100	7 425	227
Écoles de commerce	11,2	34,7	28,7	24,2	1,3	100	4 719	
2° cycle sciences	7,9	12	33	39,5	7,6	100	5 824	122
2° cycle droit, éco.	13,2	17,8	22,1	42,6	4,3	100	9 131	162
2° cycle LSH, STAPS	9,2	13,5	21,7	49,6	6,1	100	12 205	215
2° cycle TOTAL	10,2	14,6	24,3	45,1	5,8	100	27 160	499
3° cycle sciences	11,9	14,3	29,2	36,1	8,5	100	6 264	197
3° droit, éco.	10,6	26,8	21,8	37,2	3,5	100	6 384	140
3° cycle LSH, STAPS	11	9,8	35,8	35,3		100	3 325	73
3° cycle TOTAL	11,2	18,4	27,6	36,4	6,4	100	15 973	
ENSEMBLE	11,7	15,1	24,3	42,9	5,9	100	91 089	2 145

Tableau 57 Situation professionnelle du père en 1992 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Emploi	Chômage	Inactivité	TOTAL	Effectif	Échantillon
					estimé	
BTS/DUT industriel	80,5	1,6	17,9	100	15 892	373
BTS/DUT tertiaire	78,5	2	19,5	100	33 183	329
BTS/DUT TOTAL	79,2	1,8	19	100	49 075	702
Écoles d'ingénieurs	79	1,1	19,9	100	11 104	337
Écoles de commerce	85,4	0,7	13,9	100	6 453	696
2° cycle sciences	74,9	3	22,1	100	8 226	174
2° cycle droit, éco.	76,3	0,5	23,2	100	12 234	218
2° cycle LSH, STAPS	70,6	2,4	27	100	15 966	281
2° cycle TOTAL	73,5	1,9	24,6	100	36 426	673
3° cycle sciences	72	0,7	27,4	100	8 567	269
3° droit, éco.	72,9	2,1	25	100	8 599	188
3° cycle LSH, STAPS	67,3	1,9	30,8	100	4 765	104
3° cycle TOTAL	71,3	1,5	27,2	100	21 931	561
ENSEMBLE	76,4	1,7	21,9	100	124 989	2 969

Tableau 58 Situation professionnelle de la mère en 1992 pour les sortants de l'enseignement supérieur en 1992

	Emploi	Chômage	Inactivité	TOTAL	Effectif	Échantillon
					estimé	
	560	1 2	/1 O	100	16 424	384
BTS/DUT industriel	56,8	1,3	41,9	100	10 424	
BTS/DUT tertiaire	61,5	0,6	37,9	100	34 518	340
BTS/DUT TOTAL	60	0,8	39,2	100	50 942	724
Écoles d'ingénieurs	50,2	0,5	49,3	100	11 451	348
Écoles de commerce	55,3	1,2	43,4	100	6 725	724
2° cycle sciences	53,4	2,7	43,9	100	8 222	173
2° cycle droit, éco.	56,3	0,5	43,2	100	12 467	222
2° cycle LSH, STAPS	50	1,9	48,1	100	17 330	305
2° cycle TOTAL	52,8	1,6	45,6	100	38 019	700
3° cycle sciences	48,4	1,3	50,3	100	8 967	284
3° droit, éco.	56,9	0,5	42,6	100	8 971	196
3° cycle LSH, STAPS	47,3	2,8	50	100	4 749	104
3° cycle TOTAL	51,5	1,3	47,2	100	<i>22 687</i>	584
ENSEMBLE	55,3	1,1	43,6	100	129 824	3 080

Tableau 59 Sortants de l'enseignement supérieur en 1992 dont le père est dans la fonction publique

	OUI	NON	TOTAL	Effectif	Échantillon
				estimé	
BTS/DUT industriel	23,6	76,4	100	16 340	383
BTS/DUT tertiaire	23,5	76,5	100	33 645	333
BTS/DUT TOTAL	23,5	76,5	100	49 985	716
Écoles d'ingénieurs	30	70	100	11 329	344
Écoles de commerce	21,6	78,4	100	6 586	709
2° cycle sciences	33,4	66,6	100	8 452	178
2° cycle droit, éco.	24,3	75,7	100	12 525	223
2° cycle LSH, STAPS	28,8	71,2	100	16 889	297
2° cycle TOTAL	28,3	71,7	100	37 866	698
3° cycle sciences	29,6	70,4	100	8 689	274
3° droit, éco.	29,4	70,6	100	8 884	194
3° cycle LSH, STAPS	22,9	77,1	100	4 720	103
3° cycle TOTAL	28,1	71,9	100	22 293	571
ENSEMBLE	26,2	73,8	100	128 059	3 038

Tableau 60 Sortants de l'enseignement supérieur en 1992 dont la mère est dans la fonction publique

	OUI	NON	TOTAL	Effectif	Échantillon
				estimé	
BTS/DUT industriel	37,6	62,4	100	11 138	261
BTS/DUT tertiaire	33,1	66,9	100	24 477	238
BTS/DUT TOTAL	34,5	65,5	100	35 615	499
Écoles d'ingénieurs	48	52	100	7 394	226
Écoles de commerce	38,5	61,5	100	4 709	506
2° cycle sciences	48	52	100	5 744	120
2° cycle droit, éco.	41,7	58,3	100	9 073	161
2° cycle LSH, STAPS	44	56	100	12 147	214
2° cycle TOTAL	44,1	55,9	100	26 964	495
3° cycle sciences	39,8	60,2	100	6 264	197
3° droit, éco,	40,8	59,2	100	6 384	140
3° cycle LSH, STAPS	45,6	54,4	100	3 325	73
3° cycle TOTAL	41,4	58,6	100	15 973	410
ENSEMBLE	39,9	60,1	100	90 655	2 136

## ÉTUDIANTS CHÔMEURS, ÉTUDIANTS SALARIÉS DOUBLES SITUATIONS, DOUBLES COMPTES ?

L'évaluation du chômage repose sur un certain nombre d'hypothèses, pour la plupart énoncées à une période où le chômage des jeunes issus de l'enseignement supérieur était moins répandu. Le recueil de plusieurs situations simultanées, chaque mois, dans le calendrier des enquêtes du Département des entrées dans la vie active (DEVA) du Céreq reste un atout important. Mais les conventions appliquées à cet instrument semblent maintenant devoir être en partie réexaminées.

Les enquêtes de cheminement professionnel du Céreq recueillent, sur une période de plus de deux ans, des informations sur la situation mois par mois des sortants du système éducatif. Le « calendrier mensuel » sur une telle période est une des grandes originalités de ces enquêtes. Chaque mois, il est possible de savoir si les individus recherchent un emploi, suivent à nouveau une formation, occupent un emploi ...

Le calendrier permet donc une analyse longitudinale des entrées dans la vie active des jeunes qui ont arrêté leurs études. Rançon de cette dimension longitudinale originale, la description des situations mensuelles est relativement concise. Afin de saisir le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), la dernière enquête sur les sorties de l'enseignement supérieur dispose d'un module spécifique de questions sur la situation à la date de l'enquête. Ce module s'inspire très largement de l'Enquête emploi de l'INSEE. La confrontation des informations du calendrier mensuel et du module spécifique permet d'attirer l'attention sur les limites du codage des individus dans des situations uniques : chômeur, étudiant....

Aujourd'hui, la sortie directe d'une formation pour occuper un emploi est de moins en moins la règle ; il s'agit donc d'identifier des trajectoires plus complexes. D'une part, la formation ne peut plus toujours être résumée par la dernière année d'études : le parcours de formation n'est plus nécessairement linéaire. Les passerelles se multiplient d'une filière à une autre. Le système éducatif n'est pas exclusivement utilisé selon une logique hiérarchique ou ascendante, un BEP peut compléter, par exemple, un BAC, un BTS, une formation universitaire... D'autre part, le début de carrière des jeunes ne peut plus être résumé par le dernier emploi obtenu sur une période de quelques années. Le développement du chômage et des emplois sous contrat à durée déterminée notamment conduisent à considérer le parcours professionnel comme une succession de périodes d'emploi et de périodes de chômage. Parcours de formation et parcours professionnel se superposent parfois, ils ne se succèdent pas nécessairement. Les études peuvent coexister avec la recherche d'emploi, l'emploi... ou les deux.

### Un taux de chômage à géométrie variable

Nous avons construit trois indicateurs de chômage à partir de l'enquête Céreq de 1994 sur les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 1992<sup>1</sup>.

Le taux de chômage oscille, selon les définitions, entre 10,6% et 14,3%. Au-delà des différences de taux, on constate également d'importants écarts d'estimation du nombre de chômeurs et d'actifs.

Tout d'abord, nous avons utilisé les informations du calendrier mensuel du questionnaire. Nous avons alors calculé un taux de chômage au sens usuel du Céreq pour le mois de décembre 1994. Puis, nous avons utilisé un module de questions<sup>2</sup> sur la situation détaillée durant la première semaine du mois de décembre. Sur cette base, nous avons calculé un taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) et un taux de chômage en appliquant la définition Céreq du chômage (indicateur intitulé par la suite « déclaration »). La proximité entre les taux de chômage selon les critères du Céreq calculés sur la base du calendrier ou de questions particulières (13,8 % et 14,3 % statistiquement non différents) ne doit pas occulter l'écart des estimations du nombre de chômeurs, écart de 2 238, et d'actifs occupés, écart de 14 008.

Comment devient-on « chômeur Céreq »<sup>3</sup> ? A partir du calendrier du questionnaire, le mois considéré, ici le mois de décembre 1994 :

- un chômeur est une personne uniquement en recherche d'emploi ;
- un actif occupé est une personne uniquement en emploi, ou en emploi <u>et</u> en recherche d'emploi.

Selon les critères du BIT, adaptés pour le Bilan formation emploi, la semaine de référence considérée, ici la première semaine de décembre 1994 :

Les chiffres cités correspondent, sauf exception, aux effectifs pondérés. Ceux-ci sont, en effet, la base de calcul des indicateurs. Les constats effectués reposent parfois sur un petit nombre d'individus. Les modifications des indicateurs de chômage peuvent donc être faibles. Cependant, ces modifications générales peuvent être très inégalement réparties. Ainsi, l'origine de cette note provient des interrogations sur les fortes variations des indicateurs de chômage au sens Céreq et au sens BIT pour les anciens étudiants de troisième cycle.

Série de troisième cycle universitaire	Taux de chômage Céreq décembre 1994	Taux de chômage BIT décembre 1994
« Sciences »	13,9	7,8
Droit, économie, gestion	7,3	7,2
Lettres, sciences humaines	8,7	7,1

Pour l'indicateur BIT, les niveaux de chômage sont similaires. Pour l'indicateur Céreq, les « scientifiques » sont nettement plus au chômage que les sortants d'autres filières.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En raison du faible nombre de personnes en recherche d'emploi au mois de décembre 1994 parmi les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 1992, cette étude porte sur l'ensemble des questionnaires. On n'a pas utilisé ici les filtres traditionnels sur la poursuite d'études et sur l'activité. Les chiffres ne sont donc pas comparables à ceux publiés par ailleurs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ces questions, notamment sur la recherche d'un emploi, ont été introduites pour repérer l'activité le chômage au sens du BIT (voir questionnaire en annexe).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « Chômeur Céreq » n'est pas, bien sûr, une nouvelle appellation d'origine contrôlée dans les Bouches du Rhône. C'est un raccourci pour un « individu considéré en recherche d'emploi par l'enquête sur les jeunes sortants de l'enseignement supérieur conduite par le Département des entrées dans la vie active (DEVA) du Céreq... ».

- un chômeur est une personne recherchant un emploi, effectuant des démarches de recherche et prête à travailler immédiatement, <u>ou</u> une personne ne recherchant pas d'emploi car elle en a trouvé un qui commence plus tard ;
- un actif occupé est une personne en emploi (en apprentissage ou en stage de travail...) ou une personne travaillant ne serait-ce que quelques heures (le Bilan formation emploi n'inclut pas les appelés du contingent dans les actifs).

Nous avons également appliqué la définition Céreq aux questions sur la situation détaillée durant la première semaine de décembre 1994. L'indicateur est alors intitulé « déclaration » : sont chômeurs les personnes qui cherchent un emploi et qui ne sont ni en emploi, ni en études ni au service national pendant la semaine de référence. Les personnes qui déclarent rechercher un emploi et qui se présentent comme chômeurs ou inactifs sont aussi comptabilisées comme chômeurs.

Indicateurs BIT	pondéré	non
		pondéré
chômeurs	19 265	411
actifs occupés	161 948	3 702
Taux chômage BIT	10,6	9,99

Indicateur Céreq calendrier	pondéré	
		pondéré
recherche emploi	23 033	489
emploi	137 009	3 192
emploi et recherche (actif occupé)	7 056	149
Taux chômage Céreq	13,8	12,77

Indicateurs « déclaration » (définition Céreq sur module de question)	pondéré	non pondéré
recherche d'emploi sans emploi	25 271	529
emploi <sup>4</sup>	151 017	3 483
Taux chômage	14,3	13,19

On utilise ici les critères du Céreq mais sur la base des réponses à des questions particulières et non plus à partir du calendrier.

Le taux de chômage selon les critères du BIT est le plus faible ; la définition du chômage étant plus restrictive et la définition de l'activité plus large. Le numérateur le plus faible est associé au dénominateur le plus important. La définition Céreq du chômage repose uniquement sur la déclaration d'une recherche d'emploi, tandis que celle du BIT l'assortit de conditions supplémentaires, dont l'accomplissement de démarches et la disponibilité immédiate pour un emploi<sup>5</sup>.

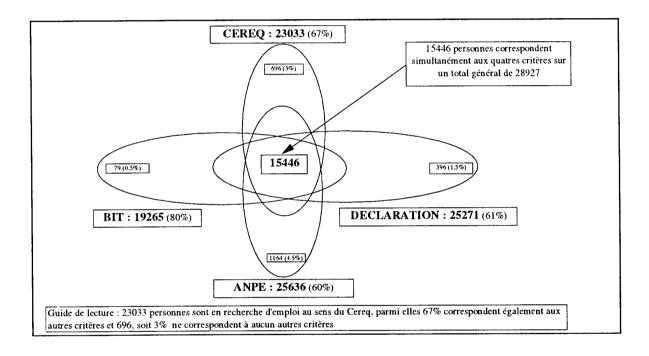
<sup>4</sup> Sont considérés ici comme actifs ceux qui occupent un emploi ou qui possèdent un contrat de travail sans travailler la semaine de référence (congé de maladie...) et les élèves fonctionnaires.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La définition du BIT inclut aussi comme chômeurs les individus qui ne recherchent pas d'emploi car ils ont trouvé un emploi qui commencera plus tard. Ce cas supplémentaire n'augmente qu'à la marge le nombre de chômeurs recensés dans le calendrier (seulement 195 personnes supplémentaires pour 23 033 en recherche d'emploi).

La définition Céreq des actifs s'attache à la déclaration d'un emploi, éventuellement assortie d'une recherche de travail, mais à l'exclusion de toute autre situation. Au contraire, dans la définition BIT, le travail (même quelques heures) prime sur toute autre situation. Ainsi, une personne poursuivant des études tout en occupant un emploi est inactive selon les critères Céreq tandis qu'elle est active selon les critères BIT.

#### Une recherche d'emploi aux contours multiples

Les inscrits à l'ANPE sont les plus nombreux, devant les personnes déclarant chercher un emploi (sans en posséder un), puis celles déclarant être uniquement à la recherche d'un emploi dans le calendrier Céreq ; enfin les chômeurs BIT forment le plus petit effectif. Le nombre de chômeurs est donc borné par deux extrêmes, le nombre d'inscrits à l'ANPE et le nombre de chômeurs BIT. En effet, les motifs de l'inscription à l'ANPE peuvent déborder le cadre de la recherche d'un emploi : besoin d'une couverture sociale par exemple. Au contraire, la définition du BIT est très restrictive.

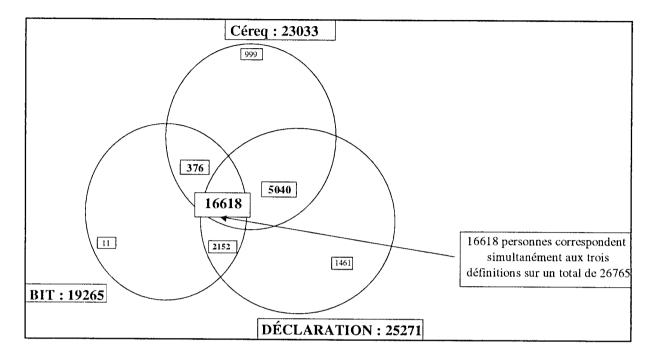


Les différentes catégories ne s'emboîtent pas les unes dans les autres, elles ne se recoupent que partiellement. Ainsi, la population totale correspondant au moins à un des quatre indicateurs (28 927) est plus importante que la population des inscrits à l'ANPE. Seuls 2/3 des « chômeurs Céreq » satisfont aux trois autres : BIT, ANPE<sup>6</sup>, « déclaration ». 3 % des chômeurs Céreq ne correspondent à aucun autre indicateur.

L'inscription à l'ANPE ne révèle pas nécessairement la recherche d'un emploi (elle peut, de plus, coexister avec un stage) ; nous comparons donc principalement les trois autres

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il ne s'agit pas ici de chômeur au sens de l'ANPE puisque nous ne prenons en compte que la déclaration d'inscription et non pas la catégorie d'inscription et la possibilité d'effectuer un stage qui enlève le statut de chômeur.

types d'informations. 10 % de la population est « chômeur » selon un seul des trois indicateurs à l'exclusion des autres. Ainsi 999 individus sont uniquement « chômeurs Céreq ». La situation de la quasi-totalité des individus est retracée par plusieurs indicateurs.



La définition des chômeurs du mois de décembre du calendrier recouvre bien celle fondée sur le module spécifique de questions sur le chômage. La correspondance est de 94 %. L'inverse est moins vrai, les chômeurs selon les « déclarations » dans le module ne sont pas désignés comme tels par l'indicateur issu du calendrier. La correspondance est alors de 86 %. En effet, le module de questions spécifiques sur le chômage occulte les doubles situations<sup>7</sup>.

Les chômeurs BIT sont, en général, également répertoriés selon les deux autres critères (correspondance de 87-88 %). L'inverse est moins vrai. Plus d'un quart des chômeurs Céreq ne satisfont pas la définition de l'organisme international. Sur les 23 033 chômeurs Céreq, 73 % sont chômeurs BIT, 16,5 % sont actifs occupés et 10,5 % sont inactifs.

Les écarts proviennent bien sûr des différences de classification, mais ils résultent aussi des divergences entre le type d'informations provenant du calendrier et du module de questions spécifiques. En effet, le calendrier permet la saisie de deux situations simultanées, il enrichit le champ de l'information par rapport aux questions à réponse unique issues du questionnaire de l'Enquête emploi. Mais ces questions permettent de croiser la situation (par exemple chômeur) avec une éventuelle recherche d'un emploi.

Au-delà d'une analyse fine des raisons des écarts entre définitions Céreq et BIT du chômage, la confrontation entre informations du calendrier et informations du module spécifique de questions sur le chômage permet de développer une réflexion méthodologique où les situations multiples tiennent une large place. En effet,

En outre, les personnes se déclarant au foyer (donc sans emploi) et cependant à la recherche d'un emploi, sont incluses ici dans le nombre des demandeurs d'emploi.

l'agrégation in fine des situations multiples avec des situations uniques peut modifier les indicateurs de chômage ou d'activité. La possibilité de déclarer un état unique ou multiple transforme parfois les déclarations. La valeur des indicateurs calculés est alors modifiée.

### Situation unique ou multiple

Chaque question contenue dans le module spécifique sur le chômage amène une réponse unique. Chaque item dans les réponses est exclusif des autres. La semaine de référence, on ne peut être étudiant et en emploi. Au contraire, dans le calendrier, les situations doubles sont enregistrables, à l'exception de l'inactivité considérée comme exclusive des autres situations. Ainsi, il est possible d'indiquer que l'on poursuit des études tout en recherchant un emploi.

Dans les enquêtes par voie postale de 1987 et 1991, la question précédant le calendrier fournissait la définition de la recherche d'emploi et des autres catégories. On demandait alors la situation à la date de l'enquête en spécifiant le sens des catégories utilisées ensuite dans le calendrier.

Quelle était votre situation en (date interrogation):

- <u>En études à plein temps</u> (y compris stage dans le cadre de votre formation ou allocataire de recherche)
- Au service national
- Sans emploi, mais en cherchant un
- <u>En emploi précaire</u> (contrat à durée déterminée, intérim, vacataire, auxiliaire de l'État, remplaçant)
- <u>En emploi stable</u> (contrat à durée indéterminée, fonctionnaire ou assimilé, agent titulaire, profession libérale)
- <u>En inactivité</u> (sans emploi et n'en cherchant pas pour des raisons personnelles, santé, famille, stage de formation)

Les libellés dans le calendrier sont identiques, sauf celui correspondant à la catégorie « sans emploi, mais en cherchant un » qui devient « recherche d'emploi ».

Dans l'enquête par téléphone assisté par ordinateur de 1994, la recherche d'emploi n'est plus directement liée à l'absence d'un emploi. Elle devient un acte autonome compatible avec toutes les autres situations ; toutes les doubles situations sont possibles. Seule l'inactivité demeure incompatible avec les autres situations, c'est une catégorie ni emploi, ni études, ni recherche d'emploi.

Les instructions aux télé-enquêteurs spécifiaient uniquement la possibilité du recueil d'au plus deux situations simultanées (avec contrôle instantané par le logiciel) et contenaient cette présentation de chaque état du calendrier :

- En études à plein temps (y compris stage dans le cadre de votre formation ou allocataire de recherche)
- Au service national (y compris coopération, aide technique ...)
- En recherche d'emploi (y compris stage de recherche d'emploi)
- En emploi (tout contrat de travail, y compris élève fonctionnaire, mesures pour l'emploi...)
- En inactivité (sans emploi et n'en cherchant pas).

On n'utilisait donc plus de question préalable pour définir le sens des catégories.

Les règles d'agrégation des situations multiples jusqu'à présent suivies dans le traitement des enquêtes sur l'enseignement supérieur sont les suivantes :

- les études priment sur toutes les autres situations,
- le service national prime sur la recherche d'emploi ou l'emploi,
- l'emploi prime sur la recherche d'emploi,
- l'inactivité est par construction une situation unique.

En résumé, l'ordre de priorité est le suivant : études, service national, emploi, recherche d'emploi, inactivité.

Ces conventions conduisent à minorer le nombre d'actifs. En effet, quelle que soit leur situation vis-à-vis du système d'emploi, les individus au service national<sup>8</sup>, inactifs ou toujours en études sont tous exclus de la population active.

Autre innovation, la dernière enquête téléphonique sur les sortants de l'enseignement supérieur reprenait les questions de l'Enquête emploi trimestrielle permettant d'évaluer le nombre de chômeurs au sens du BIT. Ces questions s'adressaient uniquement aux enquêtés n'occupant pas un emploi à la date de l'enquête. Les informations du calendrier sur le mois de décembre 1994 sont ici rapprochées des questions sur la situation dans un sens plus large (petit boulot, chômage, arrêt de travail ....). En outre, afin d'estimer le sous-emploi, on demandait aux personnes travaillant à temps partiel si elles désiraient travailler plus (voir questionnaire en annexe).

Les informations se rapportant aux critères BIT couvrent la première semaine de décembre, tandis que les informations issues du calendrier Céreq couvrent l'ensemble du mois de décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> On rappelle que le Céreq et le Bilan formation emploi excluent des actifs occupés les appelés du contingent, tandis que la définition du BIT, reprise par le recensement, les y inclut. La convention du Céreq permet de comparer la relation effective des jeunes de chaque sexe avec le système d'emploi. Inclure les appelés du contingent aux actifs occupés augmente le nombre de jeunes hommes actifs de manière asymétrique par rapport au nombre de jeunes femmes actives.

Le changement de situation dominante entre la première semaine et l'ensemble du mois de décembre pourrait expliquer marginalement un écart entre les deux sources. Nous postulerons cependant que cette différence est négligeable.

### Chômeur plus ...?

Un quart des demandeurs d'emploi est également dans une autre situation. La prise en compte d'un autre état simultané à la recherche d'emploi est cruciale quant à l'estimation du nombre de demandeurs d'emploi. Et ce d'autant plus que les personnes en recherche d'emploi mais qui travaillent par ailleurs forment la majorité des demandeurs d'emploi en double situation.

Un questionnaire à réponse unique entre chômage ou emploi mésestimerait les effectifs de chômeurs et d'actifs occupés. Il semble précieux de permettre au départ les réponses les plus larges possibles pour ensuite les codifier selon des conventions d'études.

Comparaison calendrier-	Calendrier	Calendrier	Corps du	Total
questions pour la recherche	effectif	pourcentage	questionnaire	
d'emploi				
Recherche et études	1 174	3,7	184 (5)	1 358
Recherche et service national	445	1,4	259 (5)	704
Recherche et emploi	7 056	22,3	489 (9)	7 545
Sous total des doubles	8 675	27,4	932	9 607
situations				
Recherche	23 033	72,6		
Total	31 708		_	

Guide de lecture : pour le mois de décembre 1994, 1 174 individus déclarent simultanément rechercher un emploi et suivre des études ; de plus, parmi les 23 033 déclarant initialement uniquement rechercher un emploi, 184 indiquent suivre des études dans le corps du questionnaire. Entre parenthèses : le nombre de questionnaires correspondant aux doubles situations révélées par la confrontation du calendrier et du corps du questionnaire. L'origine des variations repose sur des effectifs très faibles.

Le nombre de doubles situations augmente si l'on complète les informations du calendrier par celle du module spécifique sur le chômage. Ainsi, on devrait classer en recherche d'emploi et en études un individu, uniquement en recherche d'emploi au mois de décembre dans le calendrier, mais qui déclare être étudiant à la question sur sa situation la première semaine de ce mois. Le nombre de chômeurs diminuerait d'autant, puisque nous l'avons vu, les études, le service national et l'emploi priment sur la recherche d'emploi dans les règles d'agrégation. Ainsi, le nombre de chômeurs diminuerait de 932 (sur 23 033 : soit 4 %) et le nombre d'actifs occupés de 489 (sur 137 009). Cette modification ferait diminuer le taux de chômage d'un demi point de 13,78 % à 13,26 %.

Si la formulation du questionnaire ne retient qu'une situation principale (question unimodale), les doubles situations sont réduites à une saisie unique privilégiant, selon l'arbitrage non contrôlé des répondants, le chômage ou la situation simultanée ; le sens des indicateurs pourrait alors très facilement basculer selon le sens des déclarations.

### Étudiant à plein temps ?

Les études ne sont pas considérées *a priori* comme une situation exclusive, hypothèse confirmée par les réponses. Au mois de décembre 1994, un étudiant sur cinq est également dans une autre situation. La priorité accordée aux études sur toutes les autres situations dans les règles d'agrégation des situations multiples n'est pas sans conséquence sur l'estimation de la population active occupée. En effet, la plupart des étudiants indiquant être dans une autre situation occupent un emploi.

Comparaison calendrier- questions pour les études	Calendrier effectif	Calendrier pourcentage	Corps du questionnaire	Total
Études et recherche	1 174 (28)	3,0	238 (5)	1412
Études et service national	189 (6)	0,5	82 (2)	271
Études et emploi	8 925 (175)	22,7	201 (4)	9126
Sous total des doubles situations	10 288	26,2	521	10809
Études	29 043 (558)	73,8		
Total	39 331		<u>'</u>	

Guide de lecture : pour le mois de décembre 1994, 1 174 individus déclarent simultanément suivre des études et rechercher un emploi ; de plus parmi les 29 043 déclarant initialement poursuivre uniquement des études, 238 indiquent rechercher un emploi sans en posséder un dans le module spécifique sur le chômage du questionnaire.

Entre parenthèses : le nombre de questionnaires correspondant aux doubles situations révélées par la confrontation du calendrier et du module spécifique sur la situation et le chômage pendant la semaine de référence. L'origine des variations repose sur des effectifs très faibles.

### Un étudiant sur cinq travaille

22 % des personnes déclarant poursuivre des études travaillent en même temps. Il est difficile de considérer d'emblée ces emplois comme secondaires par rapport aux études. Ces emplois durent souvent depuis deux ans (les quatre cinquièmes occupent leur emploi depuis 1992, et 38 % depuis seulement 1994). Ils sont 57 % sous contrat à durée indéterminée, 34 % en CDD, intérim, 9 % en apprentissage ou en mesures pour l'emploi. Ils sont le plus souvent à temps plein. Parmi les 36 % de personnes travaillant à temps partiel, moins d'un tiers désirerait travailler plus<sup>9</sup>.

Les postes occupés sont principalement des postes d'enseignants. Les admis en IUFM sont simultanément en emploi (élève fonctionnaire) et en études. Les maîtres auxiliaires sont également dans une double situation similaire, ils poursuivent des études

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Nous utilisons ici les réponses à la question permettant d'évaluer le sous-emploi pour les personnes déclarant travailler à temps partiel. En effet, le questionnaire de l'Enquête emploi, au-delà de la dichotomie entre emploi et chômage, tente d'appréhender la situation intermédiaire qu'est le sous-emploi. A cet effet, a été introduite la question « Souhaiteriez-vous travailler un plus grand nombre d'heures ? » ; elle est posée aux personnes déclarant travailler à temps partiel.

(allongement du cursus, préparation aux concours) afin de réussir un concours et ils occupent des emplois d'attente de maître auxiliaire.

Principaux emplois occupés au mois de décembre 1994 par les personnes codées en études dans le calendrier (en %)

Cli Ctudes dulls to culturation (and its)	
Professeurs et professions scientifiques	26,4
Maîtres auxiliaires, instituteurs, PEGC	22,2
Ingénieurs et cadres techniques des entreprises	12,1
Techniciens	8,2
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	8,0
Employés administratifs des entreprises	7,6
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	6,6

Un éventuel changement de règle d'agrégation des doubles états ne serait pas, là encore, sans incidence sur le taux de chômage. Cette convention privilégiant l'emploi aux études est celle adoptée par les critères du BIT. Considérer les étudiants en emploi comme des actifs occupés augmenterait de 6.5 % le nombre de personnes en emploi. A la suite de cette augmentation de son dénominateur, le taux de chômage Cércq diminuerait de 13.78 % à 13.09 %.

### « Chômeur étudiant » plutôt qu' « étudiant chômeur »?

37 % des étudiants en recherche d'emploi (étudiants-chômeurs) dans le calendrier au mois de décembre 1994 répondent par la négative à la question « Cherchez-vous un emploi, une situation ? », principalement parce qu'ils poursuivent leurs études à plein temps, ils déclarent donc être étudiant à la question sur la situation la semaine de référence. En revanche, 58 % des étudiants en recherche d'emploi déclarent explicitement chercher un emploi. La semaine de référence, ils se désignent comme des chômeurs, ils sont alors plutôt chômeurs-étudiants.

Un changement d'affectation de la catégorie Études à celle de Recherche d'emploi pour 58 % des « étudiants-chômeurs » représente des effectifs trop marginaux pour modifier la valeur globale du taux de chômage, ces arbitrages pourraient cependant modifier les niveaux relatifs de chômage entre les filières.

### **Que font les inactifs?**

L'inactivité est une situation aux contours flous. La notion d'inactivité semble avoir été mal cernée par les binômes enquêtés-enquêteurs téléphoniques. La simple réponse de l'enquêté recueillie par l'enquêteur à une question du type : « Êtes-vous inactif ? » ne semble pas, en l'état actuel, pouvoir être fiable. L'inactivité, encore plus que le chômage, est une catégorie construite, une question directe et unique permet mal de mesurer son ampleur.

3 310 personnes déclarent être inactives au mois de décembre du calendrier. Si l'on se réfère au module de questions spécifiques, 64 % ne fournissent pas de réponses cohérentes avec la définition de l'inactivité comme situation exclusive de toute autre. Parmi les personnes inactives dans le calendrier, un tiers se déclare au chômage dans le reste du questionnaire, un cinquième occupe un emploi.

Correspondance calendrier et module sur la recherche d'emploi	Effectif	Part dans l'ensemble
Femme ou homme au foyer	823 (19)	25%
Dispense d'activité	218 (3)	
Longue maladie	104 (2)	
Sous total	1 145	35%

Non correspondance calendrier et module sur la recherche d'emploi		
Chômeur	1 161 (22)	35%
Emploi	717 (13)	22%
Etudiant	178 (3)	
Service national	72 (1)	
Elève fonctionnaire	37 (1)	
Sous total	2 165	65%

### CONCLUSION

L'enquête sur les jeunes sortants de l'enseignement supérieur a été conçue à une époque où les débuts dans la vie active était synonyme d'emploi. Si le questionnaire est nettement centré sur l'emploi, en revanche, les autres modalités du parcours des jeunes, le chômage ou l'inactivité, ne faisaient pas l'objet de questions en tant que telles<sup>10</sup>. Le questionnaire était construit afin de repérer les caractéristiques des emplois obtenus selon des nomenclatures et des conventions d'analyse ; en revanche, le chômage et l'inactivité étaient en définitive le résultat d'un questionnement direct, du type « Êtes-vous en recherche d'emploi ? », « Êtes-vous inactif ? ».

La confrontation des réponses du calendrier à celles issues d'un module spécifique de questions sur la situation détaillée et le chômage montre la relative fragilité d'un classement direct d'un répondant dans une catégorie. Lorsque, à la suite de sa déclaration (et du codage du télé-enquêteur), un individu est identifié comme inactif dans le calendrier, un questionnement plus précis révèle que ce codage est avéré dans uniquement 50 % des cas.

Au-delà du partage emploi-chômage, le sous-emploi fait de plus en plus partie intégrante des processus d'entrée dans la vie active. Pour les personnes travaillant à temps partiel, il suffit de compléter le questionnaire en demandant : « Souhaiteriez-vous travailler un plus grand nombre d'heures ? ».

### Les limites des catégories utilisées

Les informations provenant du module spécifique de questions retracent mal les situations multiples qui sont de plus en plus fréquentes. La fiabilité des situations retracées par le calendrier est limitée dans la mesure où elle résulte en grande partie de l'assimilation <u>instantanée</u> des catégories du Céreq par les enquêtés (dans le cas d'une interrogation par téléphone). Ainsi, lorsque 23 000 individus déclarent directement dans le calendrier être sans emploi et en recherche d'emploi, on découvre 3 600 autres personnes dans cette double situation en posant les questions « Cherchez-vous un emploi ? » et « Quelle est votre situation ? ».

La « situation » d'un individu est une notion qui peut renvoyer à plusieurs aspects de la réalité des personnes interrogées. Les catégories utilisées afin de recueillir cette « situation » ne sont ni naturelles ni évidentes (*a fortiori* pour les enquêtés). Prenons un exemple extrême pour mieux saisir notre propos : quelle est la situation d'un individu simultanément en études, en recherche d'emploi et stagiaire ANPE en formation ?

Statut administratif	Occupations (pratiques)	Statut social (se présenter comme)	
possède une carte d'étudiant	poursuite d'études	étudiant	
inscrit à l'ANPE	recherche d'emploi	chômeur	
mais il est en stage	suivi d'un stage	stagiaire en formation	

Les réponses peuvent être différentes selon le sens donné par l'enquêté aux questions sur sa « situation » et sur la possibilité d'une réponse multiple (étudiant-chômeur...). On peut également concevoir que la réponse sera différente si la question est formulée au bureau de l'ANPE, à l'université ou ... par le Céreq.

Ainsi la « situation » recouvre de multiples dimensions (représentation sociale, institutionnelle, conduite...) plus ou moins emboîtées ou enchevêtrées.

La préoccupation de l'identification des rapports des individus au marché du travail conduit les questionnaires du Céreq à privilégier l'aspect objectivable des situations : l'occupation, les pratiques ou le statut administratif<sup>11</sup>... La « situation » des individus est

L'INSEE (Enquête emploi) utilise une démarche similaire, mais les « situations » sont en général retracées par une série de questions. Par exemple, en matière de recherche d'emploi, le questionnaire INSEE comporte des questions du type : « Pouvez-vous travailler immédiatement ? ». Il n'en reste pas moins que les filtres utilisés au début du questionnaire sont parfois appliqués avant que les différents aspects de la situation des individus ne soient explicités.

En Allemagne, une autre approche est utilisée. Les informations sur l'emploi et le chômage découlent d'une interrogation initiale sur l'origine des revenus plutôt que sur des pratiques objectivables. Quatre sources de revenus sont alors distinguées : travail/activité, indemnités/allocations-chômage, transferts, entretien par ses parents, mari/femme ou autres proches. Le partage entre emploi et chômage ne repose plus alors directement sur la situation par rapport au marché du travail (avoir un emploi ou non) mais sur l'origine des ressources. Nous nous appuyons ici sur J-L. Besson et M. Comte, « La notion de chômage en Europe, une étude méthodologique », Revue d'économie politique, n°104(4), juillet-août 1994.

simplifiée, les aspects « statut social » ou « image de soi » sont supposés être indépendants des déclarations des individus à propos de leurs pratiques.

Il n'en demeure pas moins que l'aspect objectivable de la « situation » des individus comporte de multiples dimensions : l'occupation, les pratiques ou le statut administratif. Ces dimensions sont parfois amalgamées. Ainsi l'estimation de la poursuite d'études est différente si l'on se réfère à l'inscription l'année suivante (statut administratif) ou à la déclaration d'être en études dans le calendrier qui révèle une assistance assidue et suivie à l'enseignement (on est alors plus dans l'ordre de la pratique ?)<sup>12</sup>.

### Des catégories d'analyse fondées sur des questions à réponses multiples

Afin de recueillir des situations éventuellement complexes, les questionnaires sur l'insertion professionnelle des jeunes ne doivent pas fermer *a priori* les différentes questions sur la situation. Les questions à réponse unique sont dans ce domaine particulièrement réductrices. Un étudiant en recherche d'emploi devrait pouvoir indiquer sa double situation plutôt que de se déclarer soit en études, soit demandeur d'emploi. La multiplicité des réponses possibles est d'autant plus cruciale pour les questions filtres.

Lorsque les situations sont complexes, on ne peut, sans inconvénient, utiliser une question filtre unique. Il est préférable de prévoir une série de questions qui décideront de la suite du déroulement du questionnaire<sup>13</sup>. Sinon l'utilisation de questions filtres bute sur un paradoxe : à partir d'une question initiale simple, ouvrir la voie à un questionnement détaillé pour identifier une situation complexe. Les questions filtres décidées *a priori* peuvent facilement entraîner une perte d'information si un cas n'est pas prévu. Ainsi, lors du test de l'enquête téléphonique de 1994, la déclaration de poursuite d'études impliquait un passage direct au calendrier sans poser les questions sur l'emploi. Or, à l'écoute des entretiens, une partie des individus étaient en emploi malgré le maintien par ailleurs d'une inscription dans l'enseignement supérieur (voir supra la distinction entre inscription et poursuite d'études).

Le croisement de plusieurs questions (comme c'est le cas pour l'emploi) ou le traitement de questions avec des réponses multiples (du type calendrier, éventuellement enrichi) permet de mieux codifier, a posteriori, les déclarations des répondants selon des conventions d'analyse étayées par des informations plus larges que le simple auto-classement des enquêtés dans une situation principale (auparavant, le calendrier mensuel revenait parfois à recueillir des réponses du type « J'étais inactif pendant cette période »).

Ainsi, la partie du questionnaire sur le chômage concernera :

- les personnes déclarant être chômeur ou
- celles recherchant un emploi ou
- celles ne recherchant pas d'emploi mais désirant cependant travailler ou
- celles ne recherchant pas d'emploi en raison de l'obtention d'un emploi commençant plus tard ou
- celles inscrites à l'ANPE.

Un grand nombre de précautions sont donc prises afin de ne pas oublier des chômeurs potentiels, définis selon les conventions du BIT et non directement par une réponse à une seule question.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Le calcul du taux de poursuite d'études repose sur le calendrier tandis que l'estimation des différentes destinations d'orientation se fonde uniquement sur la déclaration d'inscription.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Les filtres dans le questionnaire de l'enquête emploi trimestrielle (téléphonique) ne reposent pas uniquement sur la question concernant l'occupation déclarée mais aussi sur des questions sur la recherche d'un emploi et sur l'inscription à l'ANPE.

En outre, en terme d'analyse, on peut ne pas considérer de manière univoque le sort des individus.

D'une part, on pourrait classer plus finement les individus avec des situations multiples dans des situations uniques. Par exemple, savoir s'il s'agit d'un « chômeur (étudiant) » plutôt que d'un « étudiant (chômeur) » pour certains et inversement pour d'autres. Dans ce domaine, il pourrait parfois être nécessaire de recoder la situation un mois donné en fonction de son contexte (situations des mois précédents et/ou des mois suivants). D'autre part, on pourrait évaluer de manière différente la situation selon les questions utilisées ou les problématiques envisagées. On n'affecterait pas uniformément les individus dans des catégories. Telle personne, simultanément en études et à la recherche d'un emploi, pourra être analysée dans une problématique sur la poursuite d'études, puis plus loin dans une problématique sur le chômage. Les populations étudiées selon différents angles ne se recouvrent alors pas nécessairement.

Enfin, il semble de plus en plus nécessaire de compléter cet indicateur univoque qu'est le taux de chômage. Il est ainsi possible d'introduire des indicateurs sur les personnes en situation multiple, par exemple, les étudiants qui recherchent un emploi ou les salariés qui sont à la recherche d'un autre emploi.

### **ANNEXE**

### **QUESTIONNAIRE**

Oui Non

1 En 1991-1992 vous étiez inscrit en : Information fournie par le Céreq et récupérée dans le masque de saisie - Université - École d'ingénieur - École de commerce - IUT -STS Oui : Aller à la question 2 Non: Fin de passation du questionnaire 2 Avez-vous eu le diplôme correspondant en 1992 ? Oui Non 3 En 1991-1992 étiez-vous inscrit dans un autre établissement de l'enseignement supérieur ? Oui Non 3b lequel? 1Université 2 IUT 3 Lycée (BTS) 4 École d'ingénieur 5 École de Commerce 6 Autres Écoles Si question 1 inscription à l'Université et question 3 réponse différente d'Université (1) ou Autres Écoles (6): fin de passation du questionnaire On ne pose pas les questions sur le sexe et l'année de naissance (questions 4 et 5) pour les sortants de l'université (question 1) Sexe 1 Masculin 2 Féminin 5 Année de naissance : Avez-vous effectué au moins un stage dans le cadre de votre formation en 1990-1991 ou 1991-1992? 6a Oui Non 6b durée cumulée de(s) stage(s): 1-1 à 4 semaines 2-5 à 8 semaines 3-9 à 12 semaines 4- Plus de 3 mois 6c Avez-vous été recruté dans l'entreprise dans laquelle vous avez effectué un stage ?

# Quelle est la dernière profession de vos parents ? (leur dernière s'ils ne sont plus en activité ou s'ils sont décédés)

Père ou tuteur	Mère ou tutrice	
1	1	Agriculteurs exploitants
2	2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	3	Cadres, ingénieurs, professions libérales (avocat, médecin)
4	4	Professeurs certifiés ou agrégés
5	5	Techniciens, agents de maîtrise, représentants, infirmiers, secrétaires de direction (Professions intermédiaires)
6	6	Instituteurs, professeur d'enseignement général des collèges (PEGC) ou maîtres auxiliaires
7	7	Employés de bureau, de commerce, secrétaire, agent de service, aide soignant, garde d'enfants
8	8	Ouvriers
9	9	Personne n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle
10	10	NSP

### 8 Etait-ce un emploi de la fonction publique ? (pour réponse entre 3 et 8 inclus à la question 7)

Père ou tuteur	Mère ou tutrice		
1	1 oui		
2	2 non		
3	3 NSP		

### 9 Quelle a été la situation professionnelle de vos parents en 1992 ?

Z		
Père ou tuteur	Mère ou tutrice	
1	1	emploi
2	2	chômage
3	3	inactivité
4	4	NSP

On ne pose pas la question suivante aux sortants de l'université sauf aux titulaires d'une thèse - code H37- (cf. question 1)

### 10 Quel baccalauréat ou diplôme équivalent possédez-vous ?

Série :

A B
C D/D'
E F
G/H

Bac professionnel

Autre diplôme équivalent (ex. : BT, ESEU)

On ne pose les questions 11 et 12 qu'aux universitaires (cf. question I)

### 11 Pouvez-vous indiquer le plus haut diplôme obtenu jusqu'en 1992

DOCTORAT ou DU équivalent École d'Ingénieur École de Commerce DEA, DESS, MAGISTÈRES ou DU équivalent MAÎTRISE, MST, IEP ou DU équivalent LICENCE ou DU équivalent BTS / DUT DEUG ou DU équivalent Autre École, autre formation 12 Quelle est la date de ce diplôme :

mois

année

### POURSUITE D'ÉTUDES

- Vous êtes-vous réinscrit à une formation de l'enseignement supérieur en 1992-1993 ? (Décrivez uniquement le diplôme ou le concours principal préparé)
- 1 DEUG ou DU équivalent
- 2 LICENCE ou DU équivalent
- 3 MAÎTRISE, MST, IEP ou DU équivalent
- 4 DESS ou DU équivalent
- 5 DEA, MAGISTÈRES ou DU équivalent
- 6 DOCTORAT ou DU équivalent
- 7 BTS / DUT
- 8 École d'ingénieur
- 9 École de Commerce
- 10 Préparation ou concours d'enseignant
- 11 Autres
- 12 Non: Passer à 13C
- 13B Avez-vous obtenu le diplôme ou concours correspondant ?

Oui

Non

- Vous êtes-vous réinscrit à une formation de l'enseignement supérieur en 1993-1994 ? (Décrivez uniquement le diplôme ou le concours principal préparé)
- 1 DEUG ou DU équivalent
- 2 LICENCE ou DU équivalent
- 3 MAÎTRISE, MST, IEP ou DU équivalent
- 4 DESS ou DU équivalent
- 5 DEA, MAGISTÈRES ou DU équivalent
- 6 DOCTORAT ou DU équivalent
- 7 BTS / DUT
- 8 École d'ingénieur
- 9 École de Commerce
- 10 Préparation ou concours d'enseignant
- 11 Autres
- 12 Non Passer à 14
- 13D Avez-vous obtenu le diplôme ou concours correspondant ?

Oui

Non

### ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

- 14 Quelles démarches avez-vous effectuées pour chercher un premier emploi :
  - nombre d'entreprises contactées :

(0 à 999 : 0 si pas de recherche)

- nombre d'entreprises où vous avez eu un entretien d'embauche :

(0 à 999 : 0 si pas de recherche)

### Avez-vous eu un emploi DEPUIS JUIN 1992;

### A lire par l'enquêteur:

Un emploi ayant commencé avant la fin des études et continuant après, est à prendre en compte ; les élèves fonctionnaires sont en emploi mais pas les bénéficiaires d'une allocation de recherche ou d'une bourse de recherche, ni les appelés au service national. Emploi d'au moins 1 mois, EN DEHORS DES EMPLOIS DITS DE VACANCES.

15a1 Non: Passer à la question 18

Oui : pouvez-vous décrire votre premier emploi (ayant les caractéristiques citées précédemment)

- 15A Début de cet emploi mois année
- 15B A cette date, quel était l'intitulé de votre emploi ? (Indiquez la profession ou le métier que vous exerciez de facon détaillée) SAISIE EN CLAIR
- 15C Quelle était votre position professionnelle?
  - 1 Agriculteurs
  - 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
  - 3 Cadres, ingénieurs, professions libérales (avocats, médecins ...)
  - 4 Enseignants : professeurs certifiés, agrégés ou des Écoles (sauf maîtres auxiliaires)
  - Techniciens, agents de maîtrise, maîtres auxiliaires, représentants, infirmiers, secrétaires de direction non cadres (Professions intermédiaires)
  - 6 Employés de bureau, de commerce, secrétaires, agent de services, aide soignants, gardes d'enfants...
  - 7 Ouvriers
  - 8 NSP
- 15D Par quel moyen avez-vous trouvé cet emploi (question à deux niveaux)?
  - 1- petites annonces ou cabinet professionnel spécialisé
- 15d1 S'agissait-il de : réponses à des annonces
  - passation d'annonces
  - un cabinet de recrutement
  - une agence d'intérim
  - 2- candidature spontanée
- 15d2 Etait-ce: à partir d'annuaires professionnels
  - à partir de recommandations
  - autre
  - 3- votre École
- 15d3 S'agissait-il de : l'association des anciens élèves de votre École
  - une information diffusée dans l'École (affichage...)
  - 4- relations (familiales, amicales)
- 15d4 S'agissait-il de:
- relations de votre père ou professionnelles)
- relations de votre mère
- relations d'autres personnes de votre famille (sauf conjoint)
- relations de votre conjoint ou petit(e) ami(e)
- un de vos professeurs
- un de vos pairs (un ami étudiant)
- relations amicales (sauf ami étudiant)
- relations professionnelles personnelles antérieures
- 5- concours de la Fonction publique
- 15d5 S'agissait-il d'un concours : de niveau A (enseignement, recherche, administration)
  - de niveau B
  - de niveau C

### 6- autres

15d6

- Par l'ANPE, l'APEC, mission locale...
- Grâce à un stage
- Vous avez été contacté par votre futur employeur
- Vous vous êtes mis à votre compte
- Par un autre moven

7-NSP

### 15E Quel était votre statut ?

- Apprenti, contrat de qualification, d'adaptation, CES (contrat emploi solidarité) ...
- 2 CDD (contrat à durée déterminée) Auxiliaire / Vacataire intérim
- 3 CDI (contrat à durée indéterminée) Fonctionnaire élève fonctionnaire , fonctionnaire stagiaire armée
- 4 A votre compte aide familiale

### 15F Votre emploi correspondait-il?

1: à un temps plein

2: à un temps partiel

15f1 Dans ce cas, souhaiteriez-vous travailler un plus grand nombre d'heures?

Oui Non NSP

15G Quel était votre <u>dernier</u> salaire mensuel net ? (prime, avantages divers inclus) 99 pour NSP

### 15H Votre employeur était-il :

- 1 Une administration, une collectivité locale, un organisme public
- 2 Un artisan, commerçant, profession libérale ou exploitant agricole
- 3 Une entreprise privée ou publique
- 4 Une association

### 15I Activité de l'établissement dans lequel vous travaillez :

- 1 Agriculture
- 2 Industrie
- 3 Bâtiment et travaux publics
- 4 Commerce Transport Télécom Postes
- 5 Banques Assurances
- 6 Autres services marchands
- 7 Administration Collectivité locale Organisme Public Association

### 15J Nombre de personnes travaillant chez cet employeur (dans cet établissement):

1 à 9

10 à 49

50 à 199

200 à 499

500 et plus

### 15K Date de fin éventuelle de cet emploi ? mois année

### 16 Aviez-vous un emploi le 1er décembre 1994 ?

Non: passer à la question 18

Oui : Si oui à 16

alors 16 A : êtes-vous chez le même employeur ?

Non: Passer à la question 17

Oui:

Si oui à 16 A alors 16B: avez-vous le même emploi (statut et lieu de travail identiques)?

Non: Passer à la question 17 et ne pas poser les questions 17D et 17 H

Oui: passer à la question 19

#### 17 Décrivez votre emploi au 1er décembre 1994;

### A lire par l'enquêteur :

Un emploi ayant commencé ayant la fin des études et continuant après, est à prendre en compte ; les élèves fonctionnaires sont en emploi mais pas les bénéficiaires d'une allocation de recherche ou d'une bourse de recherche, ni les appelés au service national. Emploi d'au moins 1 mois, EN DEHORS DES EMPLOIS DITS DE VACANCES.

17A Début de cet emploi mois année

A cette date, quel était l'intitulé de votre emploi? (Indiquez la profession ou le métier que vous exerciez de façon détaillée) SAISIE EN CLAIR

#### 17C Quelle était votre position professionnelle?

- 1 Agriculteurs
- 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- 3 Cadres, ingénieurs, professions libérales (avocats, médecins ...)
- 4 Enseignants : professeurs certifiés, agrégés ou des Écoles (sauf maîtres auxiliaires)
- 5 Techniciens, agents de maîtrise, maîtres auxiliaires, représentants, infirmiers, secrétaires de direction non cadres (Professions intermédiaires)
- 6 Employés de bureau, de commerce, secrétaires, agent de services, aide soignants, gardes d'enfants...
- 7 Ouvriers
- 8 NSP

#### 17D Par quel moyen avez-vous trouvé cet emploi (question à deux niveaux)?

1- petites annonces ou cabinet professionnel spécialisé

17d1 S'agissait-il de : - réponses à des annonces

- passation d'annonces

- un cabinet de recrutement

- une agence d'intérim

2- candidature spontanée

17d2 Etait-ce:

- à partir d'annuaires professionnels

- à partir de recommandations

- autre

3- votre École

17d3 S'agissait-il de : - l'association des anciens élèves de votre École

- une information diffusée dans l'École (affichage...)

4- relations (familiales, amicales)

17d4 S'agissait-il de : - relations de votre père ou professionnelles)

- relations de votre mère

- relations d'autres personnes de votre famille (sauf conjoint)

- relations de votre conjoint ou petit(e) ami(e)

- un de vos professeurs

- un de vos pairs (un ami étudiant) - relations amicales (sauf ami étudiant)

- relations professionnelles personnelles antérieures

5- concours de la fonction publique

17d5 S'agissait-il d'un concours :

- de niveau A (enseignement, recherche, administration)

- de niveau B

- de niveau C

### 6- Autres

17d6

- Par l'ANPE, l'APEC, mission locale...
- Grâce à un stage
- Vous avez été contacté par votre futur employeur
- Vous vous êtes mis à votre compte
- Par un autre moyen

7-NSP

### 17E Quelle était votre statut ?

- 1 Apprenti, contrat de qualification, d'adaptation, CES (contrat emploi solidarité) ...
- 2 CDD (contrat à durée déterminée) Auxiliaire / Vacataire intérim
- 3 CDI (contrat à durée indéterminée) Fonctionnaire élève fonctionnaire , fonctionnaire stagiaire armée
- 4 A votre compte aide familiale

### 17F Votre emploi correspondait-il?

- 1: à un temps plein
- 2: à un temps partiel

Dans ce cas, souhaiteriez-vous travailler un plus grand nombre d'heures ?

Oui

Non

NSP

## Quel était votre <u>dernier</u> salaire mensuel net ? (prime, avantages divers inclus) 99 pour NSP

### 17H Votre employeur était-il :

- 1 Une administration, une collectivité locale, un organisme public
- 2 Un artisan, commerçant, profession libérale ou exploitant agricole
- 3 Une entreprise privée ou publique
- 4 Une association

### 17I Activité de l'établissement dans lequel vous travaillez :

- 1 Agriculture
- 2 Industrie
- 3 Bâtiment et travaux publics
- 4 Commerce Transport Télécom Postes
- 5 Banques Assurances
- 6 Autres services marchands
- 7 Administration Collectivité locale Organisme Public Association

### 17J Nombre de personnes travaillant chez cet employeur (dans cet établissement):

1 à 9

10 à 49

50 à 199

200 à 499

500 et plus

### 17K Que pensez-vous de votre emploi actuel?

- 1- vous faites cela en attendant... (exemple : la fin de vos études, de trouver mieux...)
- 2- vous pourriez rester dans cette entreprise si vous aviez une promotion
- 3- cet emploi vous intéresse et vous comptez y rester au moins quelques années
- 4- vous n'avez pas d'idée
- 5- autre

### 17L. Avant d'entrer dans cette entreprise, connaissiez-vous quelqu'un qui y travaillait ?

Oui: <u>Plusieurs réponses possibles</u>

- 1- votre père (votre tuteur ou beau père)
- 2- votre mère (votre tutrice ou belle mère)
- 3- votre conjoint(e) ou petit(e) ami(e)
- 4- le père ou la mère de votre conjoint ou petit(e) ami(e)
- 5- votre frère ou votre soeur
- 6- un autre membre de la famille
- 7- une relation professionnelle
- 8- un copain étudiant (un de vos pairs)
- 9- un ami, une relation, un voisin...
- 10- Non

### 17M Cherchez-vous actuellement un autre emploi ? ( sauf pour réponse 3 question 17K)

- 1- par crainte ou certitude de perdre l'emploi actuel
- 2- pour trouver un emploi correspondant mieux à votre qualification ou votre formation
- 3- pour trouver un emploi mieux payé
- 4- pour trouver un emploi plus proche de votre domicile
- 5- pour trouver un emploi plus adapté pour des raisons de santé
- 6- pour trouver de meilleures conditions de travail
- 7- pour trouver un emploi dans une autre région
- 8- pour travailler plus (seconde activité ou emploi à durée plus longue)
- 9- Autre
- 10- non

Passer à la question 19

### 18 Votre situation au 1er décembre 1994 si vous n'aviez pas d'emploi

### 18A Quelle était votre situation dans la semaine du lundi 28 novembre au samedi 3 décembre?

- 1- Étudiant, personne en formation, en stage non rémunéré
- 2- Militaire du contingent
- 3- Femme ou homme au foyer
- 4- En arrêt de travail de plus d'un an (longue maladie, accident)
- 5- En dispense d'activité ou en congé de conversion
- 6- Élève fonctionnaire
- 7- Apprentissage, stage de travail, congé de maternité, de maladie (activité professionnelle)
- 8- Stagiaire en formation (FPA, stage de préparation à l'emploi, AIF...
- 9- Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)

# **18B** Cette dernière semaine là, avez-vous travaillé? (ne serait-ce que quelques heures ou pour aider un membre de votre famille dans son travail, les activités désintéressées ne sont pas prises en compte)

- 1- oui
- 2- non
- 3-NSP

### 18C Cherchez-vous un emploi, une situation?

- 1- oui passage à 18F
- 2- non
- 3-NSP

### 18D Souhaitez-vous cependant travailler?

- 1-oui
- 2- non
- 3- NSP

### 18E Avez-vous déjà trouvé un emploi qui commencera plus tard?

- 1-oui
- 2- non
- 3-NSP

18F	Etes-vous inscrit à l'ANPE ?
	1- oui
	2- non
	3- NSP
18G	A la suite de quelle circonstances êtes-vous sans emploi actuellement ?
	1- fin d'études ou de service national
	2- fin de stage
	3- fin d'emploi d'intérim
	4- fin d'emploi à durée limitée ou d'emploi occasionnel
	5- licenciement
	6- démission (y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint)
	7- avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille)
	8- n'avait jamais travaillé
	9- autre
18H	Depuis un mois avez-vous fait des démarches pour trouver un emploi ?
	1- oui
	2- non
	3- NSP
18I	Pouvez-vous travailler immédiatement (dans un délai de quinze jours) ?
101	1- oui
	2- non
	3- NSP
18J	Percevez-vous une allocation de chômage (versée par l'ASSEDIC) ?
	1- oui
	2- non
	3- NSP
18K	Percevez-vous l'allocation du revenu minimum d'insertion ?
	1- oui
	2- non
	3- NSP

### 19 Décrivez vos différentes situations depuis mai 1992 :

En cas d'emplois successifs, distinguer les différentes périodes en entourant le début et la fin de chacune. Si deux situations de même type s'enchaînent le même mois, décaler le début de la deuxième au mois suivant. Pour les situations n'étant toujours pas finies à la date actuelle considérer comme mois de fin fictif le mois numéro 32 (décembre 1994).

### Définition complète des titres :

- 1 En études (y compris comme allocataire de recherche et stage dans le cadre de la formation)
- 2 Au service national (y compris coopération, aide technique...)
- 3 En recherche d'emploi (y compris stage de recherche d'emploi)
- 4 En emploi (tout contrat de travail, y compris élève fonctionnaire, mesures pour l'emploi ...)
- 5 En inactivité (sans emploi et n'en cherchant pas)

### L'inactivité est incompatible avec tout autre état

il faut séparer les emplois successifs

L'enquêteur doit pouvoir contrôler si les situations simultanées sont effectives ou non, dans tout les cas il ne peut valider le calendrier qu'après l'avoir récapitulé avec l'enquêté

	Ţ	Etudes	Service national	Recherche d'emploi	Emploi	Inactivité
1992	mai					
	juin					
	juillet					
	août			:		
	septembre					
	octobre					
	novembre					
	décembre					
1993	janvier					
	février					
	mars					
	avril					
	mai					
	juin					
	juillet					
	août					
	septembre					
	octobre					
	novembre					
	décembre					
1994	janvier					
	février					
	mars					
	avril					
	mai					
	juin					
	juillet					
	août				1	
	septembre					
	octobre					
	novembre					
	décembre					

### **BIBLIOGRAPHIE**

Dubois M. 1993), Après un DUT ou un BTS: poursuite d'études ou entrée dans la vie active, Document Céreq n° 87.

Epiphane D., Martinelli D. (1993), *Diplômés des écoles d'ingénieurs*, Document Céreq n° 90.

Epiphane D., Hallier P. 1996), Les bacheliers dans l'enseignement supérieur, Document Céreq n° 113.

Martinelli D., Mansuy M., Arliaud M., Huard P. (1993), « Docteurs en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire », *Céreq Bref* n° 89, juillet.

Martinelli D., Vergnies J.F. (1995), «L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade », *Céreq Bref* n° 107, mars.

Martinelli D. (1993), Étudiants à la sortie des écoles de commerce, Document Céreq n° 85.

Martinelli D. (1994), Diplômés de l'université : insertion au début des années 1990, Document Céreq n° 100.

Pottier F. (1992), « L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur », Céreq Bref n° 82, décembre.

CÉREQ Dépôt légal 1er trimestre 1997

### L'insertion

La hausse du nombre de sortants de l'enseignement supérieur s'accentue, le nombre d'emplois offerts stagne. De ce fait, certains jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont maintenant plus confrontés au chômage ; même si leur insertion reste plus favorable que celle des sortants de l'enseignement secondaire. La précarité des premiers emplois se développe et l'accès à des postes de cadre devient moins facile en début de carrière. Les salaires des diplômés de 1992 diminuent et retrouvent leur niveau du milieu des années 80.

Les titulaires de DUT et de BTS sont les plus touchés par la dégradation. Les diplômés des écoles d'ingénieurs bénéficient toujours de l'insertion la plus favorable, malgré un accès à l'emploi moins rapide.

### Étudiants chômeurs étudiants salariés ?

Les enquêtes de cheminement professionnel du Céreq recueillent, sur une période de plus de deux ans, des informations sur la situation mois par mois des sortants du système éducatif. Le « calendrier mensuel » sur une telle période est une des grandes originalités de ces enquêtes.

L'enquête de 1994 sur les sorties de l'enseignement supérieur comporte en outre un module de questions permettant de saisir le chômage au sens du Bureau International du Travail. Confronter le calendrier mensuel et ce module permet de cerner les limites du codage des individus dans des situations uniques : chômeur, étudiant.... Parcours de formation et parcours professionnel se superposent, ils ne se succèdent pas nécessairement. Les études coexistent parfois avec la recherche d'un emploi, l'emploi... ou les deux.

ISBN: 2-11-089800-3 ISSN: EN COURS

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

10, Place de la Joliette

BP 176 13474 Marseille Cedex 02

Tél.: 04 91 13 28 28 / Fax.: 04 91 13 28 80